DISTRICT URBAIN de FAULQUEMONT
Communauté de Communes

Rapport Annuel sur le prix et la qualité

De l'assainissement

Exercice 2018

STEP communes de MARANGE et HALLERING

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 3
   1.1. Présentation du territoire desservi 3
   1.2. Mode de gestion du service 4
   1.3. Estimation de la population desservie (D201.0) 4
   1.4. Nombre d'abonnés 4
   1.5. Volumes facturés 6
   1.6. Détail des imports et exports d'effluents 7
   1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) 7
   1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert 7
   1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées 8
   1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) 18
      1.10.1. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration 18
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service 19
   2.1. Modalités de tarification 19
   2.2. Facture d'assainissement type (D204.0) 20
   2.3. Recettes 22
3. Indicateurs de performance 23
   3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) 23
   3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux 23
   3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3) 25
   3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) 26
   3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) 27
   3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) 27
4. Financement des investissements 29
   4.1. Montants financiers 29
   4.2. Etat de la dette du service 29
   4.3. Amortissements 29
   4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux 30
   4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 31
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 32
   5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) 32
   5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 32
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 33

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau **intercommunal**

- Nom de la collectivité : District Urbain de Faulquemont

- Caractéristiques: Communauté de communes

- Compétences liées au service :

  Le service assainissement du District Urbain de Faulquemont assure les compétences suivantes : collecte, transport et traitement des eaux usées domestiques. A ce titre il effectue les contrôles de raccordement des particuliers et l'élimination des boues produites par les stations d'épuration.
  Dans le cadre des travaux de mise en place de nouveaux schémas d'assainissement collectif il assure également les travaux de déconnexion des fosses existantes.

- Territoire desservi comprend les 33 communes suivantes :

  ADAINCOURT, ADELANGE, ARRAINCOURT, ARRIANCE, BAMBIDERSTROFF, BOUCHEPORN, CREHANGE, ELVANGE, FAULQUEMONT, FLETRANGE, FOULIGNY, GUINGLANGE, HALLERING, HAN-SUR-NIED, HAUTE-VIGNEULLES, HEMILLY, HERNY, HOLACOURT, LAUDREFANG, LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD, MAINVILLERS, MANY, MARANGE-ZONDRANGE, PONTPIERRE, TETING-SUR-NIED, THICOURT, THONVILLE, TRITTELING-REDLACH, VAHL-LES-FAULQUEMONT, VATIMONT, VITTONCOURT, VOIMHAUT, ZIMMING

- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☑ Non

- Existence d'un zonage :

  Seules les communes du secteur Aval et celles ayant fait l'objet de travaux de mise en conformité de leur assainissement par le DUF sont dotées d'un zonage d'assainissement réglementaire. Pour les autres communes les zonages existent de fait et correspond à la desserte des réseaux.

- Existence d'un règlement de service :

Par délibération du 15 décembre 2010 un règlement du service assainissement a été approuvé. Ce dernier est articulé en 4 livres :

- Livre 1 : ce dernier reprend le règlement intérieur fixant les modalités d'exercice de compétence assainissement par le DUF
- Livre 2 : règlement du service d'assainissement collectif
- Livre 3 : règlement traitant des rejets industriels
- Livre 4 : règlement du SPANC

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **régie**

Le DUF exerce la compétence eaux usées dans son intégralité en régie directe. Il s'agit des compétences assainissement collectif ainsi que la compétence assainissement autonome grâce à la création d'un SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

Concernant les eaux pluviales le DUF assure uniquement une mission d'entretien telle que définie dans le règlement d'assainissement. La compétence investissement est exercée par les communes, pour les réseaux unitaires nous avons donc deux maîtres d'ouvrages : la Commune et le DUF.

Le DUF exerçant 5 compétences optionnelles il n'a pas encore obligation d'exercer l'intégralité de la compétence assainissement (eaux usées et pluviales) tel que prévue par la loi NOTRE

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'assainissement collectif dessert 25 060 habitants au 31/12/2018 (25 060 au 31/12/2017).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 10 684 abonnés au 31/12/2018 (10 497 au 31/12/2017).

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2017	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2018	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2018	Nombre total d'abonnés au 31/12/2018	Variation en %
Adaincourt	44	46		**46**	4%
Adelange	94	110		**110**	15%
Arraincourt	54	58		**58**	7%
Arriance	88	89		**89**	1%
Bambiderstroff	487	495		**495**	2%
Boucheporn	245	244		**244**	0%
Créhange	1684	1693	2	**1695**	1%
Elvange	174	176		**176**	1%
Faulquemont	2359	2368	1	**2369**	0%
Flétrange	412	418		**418**	1%
Fouligny	39	49		**49**	20%
Guinglange	132	134		**134**	1%
Hallering	47	52		**52**	10%
Han-sur-Nied	95	99		**99**	4%
Haute-Vigneulles	208	205		**205**	-1%
Herny	53	58		**58**	9%
Holacourt	211	221		**221**	5%
Hémilly	39	37		**37**	-5%
Laudrefang	139	145		**145**	4%
Longeville-lès-Saint-Avold	1608	1634	2	**1636**	2%
Mainvillers	130	137		**137**	5%
Many	119	119		**119**	0%
Marange-Zondrange	122	132		**132**	8%
Pontpierre	292	310		**310**	6%
Teting-sur-Nied	538	545		**545**	1%
Thicourt	49	53		**53**	8%
Thonville	19	18		**18**	-6%
Tritteling-Redlach	218	220		**220**	1%
Vahl-lès-Faulquemont	103	104		**104**	1%
Vatimont	133	139		**139**	4%
Vittoncourt	153	159		**159**	4%
Voimhaut	97	102		**102**	5%
Zimming	312	310		**310**	-1%
Total	**10 497**	**10 679**	**5**	**10684**	2%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 10 586

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 32.01 abonnés/km au

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

31/12/2018. (31 abonnés/km au 31/12/2017).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,37 habitants/abonné au 31/12/2018. (2,48 habitants/abonné au 31/12/2017).

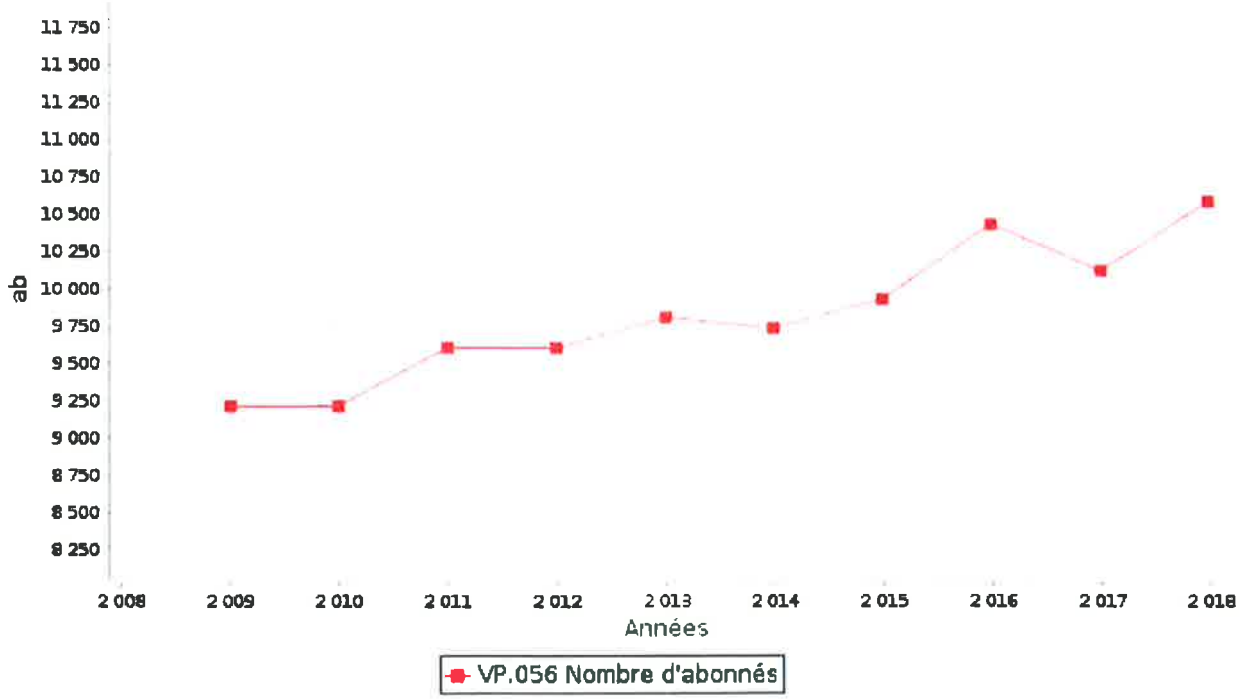

1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2018 en m³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	**1 013 932**	**978 240**	**-3,5%**

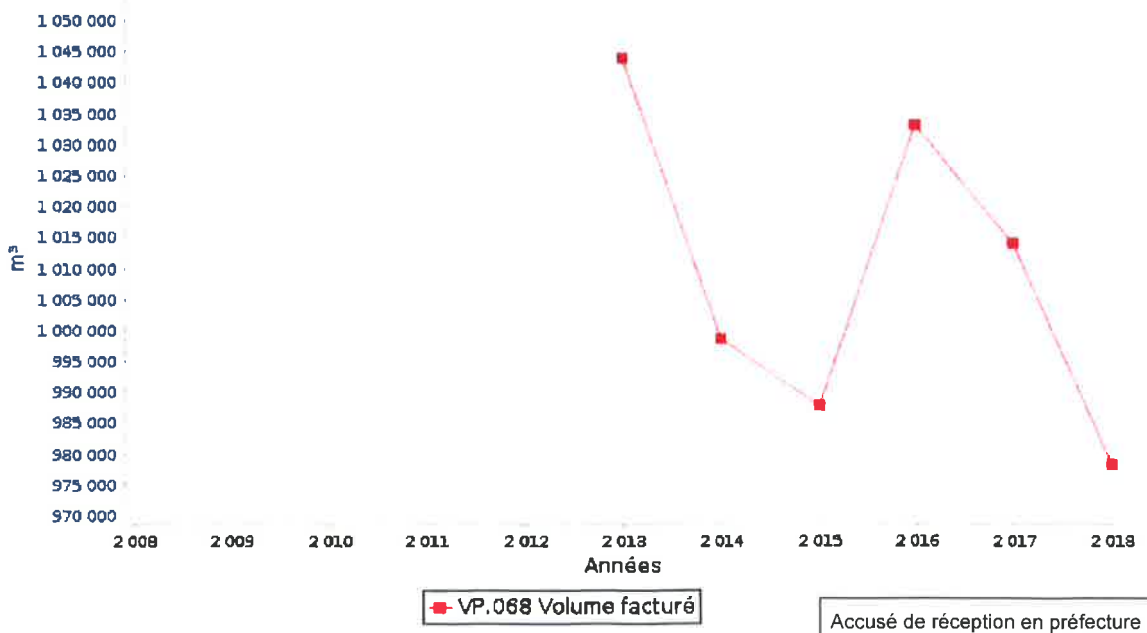

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2017 en m³	Volumes exportés durant l'exercice 2018 en m³	Variation en %
Energis (Zone des garages à longeville)	1405	1405	0 %
Total des volumes exportés	**1405**	**1405**	**0 %**
Volumes importés depuis...	**Volumes importés durant l'exercice 2017 en m³**	**Volumes importés durant l'exercice 2018 en m³**	**Variation en %**
Total des volumes importés	0	0	-

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 5 au 31/12/2018 (5 au 31/12/2017).

Secteur Créhange : Terralys (compostage) et Ismert (lavage de citerne)
Secteur Faulquemont : KALHYGE anciennement Initial BTB (laverie industrielle)
Secteur de Longeville : Grundfoss (usine de pompes) et la SANEF (aire de repos de Longeville) Pour ce secteur il s'agit uniquement d'effluents de type urbain, aucune eau de process n'est traitée par nos installations

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 235,2km de réseau unitaire hors branchements,
- 95,5 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 330,17 km (326.18 km au 31/12/2017).

117 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Localisation	Déversoirs d'orage	Bassins de pollution	
		Nombre	Volume de stockage
Agglo Créhange	24	2	1800
Agglo Faulquemont	20	4	399
Agglo Haute Vigneulles	14	7	400
Agglo Longeville	15	3	1795
Mainvillers	2		
Hemilly	3		
Many	3	1	49
Chémery	2		
Agglo Herny	5	2	165
Adelange	2	1 lagune primaire STEU	200
Marange Hallering	6	1 lagune primaire STEU	300
TOTAL	96	21	5108

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 10 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées. Deux nouvelles STEU non encore réceptionnées par l'agence de l'eau ont été construite en 2018 : Marange-Hallering et Vahl les Faulquemont.

STEU N°1 : nouvelle station d'épuration de **Longeville**
Code Sandre de la station : 025741301943

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	23/09/2009
Commune d'implantation	LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD (57413)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH (1)	7150
Nombre d'abonnés raccordés	1737
Nombre d'habitants raccordés	4244
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	5763 percentile 95 débits 2017

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation en date du :	28 février 2006
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau le Blindengraben

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	Et si Q < 1660 m^3 Ou si Q > 1660 m^3		Rendement (%)
DBO_5	15	☐ et	☐ ou	90
DCO	65	☐ et	☐ ou	80
MES	20	☐ et	☐ ou	90
NTK	10	☐ et	☐ ou	70
NH_4^+	5	☐ et	☐ ou	75
Pt	2	☐ et	☐ ou	80 en moy. annuelle

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle	Oui	3	97.3	18.5	94.3	5.5	96.8	3.4	90.2	0.4	89.3

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

STEU N°2 : Station d'épuration de **Faulquemont Amont**
Code Sandre de la station : 025720901143

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	31/12/1997
Commune d'implantation	FAULQUEMONT (57209)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH (1)	6800
Nombre d'abonnés raccordés	1164
Nombre d'habitants raccordés	3486
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	2638 percentile 95 débits 2017

Prescriptions de rejet

Soumise à	Autorisation en date du	25 juillet 2000	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Riviere la Nied Allemande	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5	25	OU	90
DCO	90	OU	75
MES	30	OU	90
Pt	2	OU	Du 1/4 au 31 /10

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne Annuelle	Oui	3	97.7	18.4	953	4.8	97.1	1.2	95.4	1	68.7

Bien que l'on ait une obligation de traitement du phosphore que durant les mois d'été ce dernier est traité toute l'année.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

STEU N°3 : Lagune de **Hémilly**
Code Sandre de la station : 025731301246

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel
Date de mise en service	01/10/1999
Commune d'implantation	HEMILLY (57313)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH (1)	290
Nombre d'abonnés raccordés	43
Nombre d'habitants raccordés	137
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	50

Prescriptions de rejet

Soumise à	Déclaration en date du	21 janvier 2010	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau d'Hemilly	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5	35	OU	60
DCO	100	OU	60
MES	60	OU	50

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
09/04/2018	OUI	3	94	18	84	19	67	7.2	37	1.34	24
12/09/2018	OUI	3	99	35	96	8	98	2.3	96	0.52	928

Bien que le récépissé de déclaration ne prévoie le suivi que de 3 paramètres, ce dernier est effectué sur l'ensemble des paramètres habituels.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

STEU N°4 : Station d'épuration de **Mainvillers**
Code Sandre de la station : 025743000922

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagune Aérée 3 bassins
Date de mise en service	12/03/1998
Commune d'implantation	MAINVILLERS (57430)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH (1)	370
Nombre d'abonnés raccordés	123
Nombre d'habitants raccordés	258
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	89

Prescriptions de rejet

Soumise à	Déclaration en date du 13 août 2009		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Riviere la Nied Allemande	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5	35	OU	90
DCO	125	OU	80
MES	60	OU	85
NTK	30	OU	60

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
27/08/2018	OUI	4	97	41	90	34	86	11.5	69	5.6	<0

Bien que le récépissé de déclaration ne prévoie le suivi que de 3 paramètres, ce dernier est effectué sur l'ensemble des paramètres habituels.
Pour cette STEU un seul bilan 24 heures a été effectué. La réglementation n'en prévoit que un tous les 2 ans avec les deux effectués en 2017 nos obligations réglementaires sont largement respectées.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

STEU N°5 : Station d'épuration de **Créhange**
Code Sandre de la station : 025715900146

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	31/12/1989
Commune d'implantation	CREHANGE (57159)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH (1)	16166
Nombre d'abonnés raccordés	3705
Nombre d'habitants raccordés	9587
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	12680 percentile 95 débits 2017

Prescriptions de rejet

Soumise à	Autorisation en date du 14 novembre 2008		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Rivière la Nied allemande	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5	25		90
DCO	100	OU	75
MES	30	OU	90
NGL	15	OU	70
NH_4^+	10	OU	75
Pt	2	OU	80

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne Annuelle	Oui	3	97.3	20	92.9	4	96,8	4	86.8	0.57	7

On constate sur l'année une non-conformité pour la DBO_5 (2 non-conformités autorisées) ; 1dépassement en NGL et 4 en Pt, cependant pour ces paramètres la conformité est appréhendée sur la moyenne annuelle.
Nous n'avons donc pas de non-conformité réglementaire pour cette station.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

STEU N°6 : Station d'épuration de **Haute Vigneulles**
Code Sandre de la station : 025771401481

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	31/12/2004
Commune d'implantation	HAUTE-VIGNEULLES (57714)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [1]	5000
Nombre d'abonnés raccordés	1519
Nombre d'habitants raccordés	3533
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	2780 percentile 95 débits 2017

Prescriptions de rejet

Soumise à	Autorisation en date du 4 mai 2002		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Rivière la Nied Allemande	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5	25	OU	90
DCO	90	OU	75
MES	30	OU	90
NGL	15	OU	80
NTK	10	OU	75
Pt	2	OU	80

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne Annuelle	OUI	3.2	97.8	18.7	95	5.4	96.8	2.8	90.9	1.5	64.2

On relève des non-conformités pour le phosphore en 2018, ces derniers le sont cependant sur la période où le traitement du Pt n'est pas demandé (mois d'hivers)

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

STEU N° 7 : station d'épuration **d'Herny**
Code Sandre de la station : 025731902343

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagune primaire et un étage de filtre planté de roseaux
Date de mise en service	Juin 2014
Commune d'implantation	HERNY
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH (1)	790
Nombre d'abonnés raccordés	285
Nombre d'habitants raccordés	702
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	228

Prescriptions de rejet

Soumise à :	Déclaration en date du 29 septembre 2011		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Cours d'eau	
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau de l'AISNE	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	OU	Rendement (%)
DBO_5	15		90
DCO	70	OU	80
MES	20	OU	85
NTK	20	OU	80
Pt	4	OU	50

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
09/04/2018	Oui	3	95	12	92	9	87	.48	94	1.2	45
27/08/2018	Oui	4	96	35	84	22	92	.8	90	2	49

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

STEU N°8 : rhizosphère de Many
Code Sandre de la station : 025744202342

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres plantés de roseaux à deux étages
Date de mise en service	Octobre 2013
Commune d'implantation	MANY
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [1]	490
Nombre d'abonnés raccordés	115
Nombre d'habitants raccordés	267
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	147

Prescriptions de rejet

Soumise à	Déclaration en date du 17 octobre 2013		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Cours d'eau	
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau de Many	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		Rendement (%)
DBO_5	25	OU	85
DCO	90	OU	80
MES	35	OU	80
NGL	45	OU	45
NH_4^+	15	OU	75
Pt	5	OU	35

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
09/04/2019	OUI	3	99	6	99	2	99	0,3	97	1.4	89
30/08/2017	OUI	3	94	22	83	4	92	.16	91	1.1	39

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

STEU N°9 : station d'épuration de **Faulquemont Chémery**
Code Sandre de la station : 025720902344

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtre planté de roseaux un étage et ZRV avec temps de séjour de 2 jours
Date de mise en service	Mai 2014
Commune d'implantation	Faulquemont
Lieu-dit	commune associée de Chémery
Capacité nominale STEU en EH [1]	150
Nombre d'abonnés raccordés	50
Nombre d'habitants raccordés	127
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	81

Prescriptions de rejet

Station non soumise à déclaration : capacité inférieure à 12 kg/jour de DBO_5

Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Ruisseau	
	Nom du milieu récepteur	Bearenbach	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5	25	OU	90
DCO	90	OU	85
MES	30	OU	90
NTK	10	OU	86
Pt	5	OU	40

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
18/04/2018	OUI	3	90	6	91	2	87	0.1	90	0.62	34
07/09/2018	OUI	3	90	38	94	6	79	0.14	81	1,3	<0

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

STEU N°10 : lagune d'**Adelange**
Code Sandre de la station : 025720902344

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel
Date de mise en service	Juillet 2017
Commune d'implantation	ADELANGE
Lieu-dit	Kiesenmertel
Capacité nominale STEU en EH [1]	300
Nombre d'abonnés raccordés	99
Nombre d'habitants raccordés	243
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	100

Prescriptions de rejet

Station soumise à déclaration : récépissé le 9 novembre 2019

Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Ruisseau
	Nom du milieu récepteur	Bruehlbach

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5	30	OU	80
DCO	100	OU	75
MES	10	OU	75
NTK	15	OU	70
Pt	3	OU	50

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
11/04/2018	OUI	3	96	5	97	21	72	0.831	60	1.1	62
12/10/2018	OUI	3	99	30	96	15	96	0.16	93	1.6	82

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues **évacuées** entre le 1er janvier et le 31 décembre	**Exercice 2017 en tMS**	**Exercice 2018 en tMS**
Station d'épuration de Faulquemont amont (Code Sandre : 025720901143)	45	43,9
Station d'épuration de Mainvillers (Code Sandre : 025743000922)	0	7,9
Lagune de Hémilly (Code Sandre : 025731301246)	0	8
Station d'épuration de Créhange (Code Sandre : 025715900146)	248	256
Station d'épuration d'HERNY (Code Sandre : 02531902343)	0	0
station d'épuration de Chémery (Code Sandre : 025720902344)	0	0
rhizosphère de Many (Code Sandre : 025744202342)	0	0
nouvelle station d'épuration de longeville (Code Sandre : 025741301943)	103	186
Station d'épuration de Haute Vigneulles (Code Sandre : 025771401481)	43	52
Total des boues évacuées	**439**	**553,8**

100% des boues sont valorisées en agriculture ou traitées par une de nos STEUde manières conformes à la réglementation.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et part fixe (abonnement). La part fixe est liée au financement des investissements qui n'est pas directement lié aux volumes à traiter (intérêt d'emprunt et amortissement)

Les tarifs applicables aux 01/01/2018 et 01/01/2019 sont les suivants :

	Au 01/01/2018	**Au 01/01/2019**
Redevance de Collecte	0,88 € H.T.	0,88 € H.T.
Redevance de Collecte et traitement	1,32 € H.T.	1,32 € H.T.
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) par m² de surface de plancher créés.	13 €	13 €
Participation aux frais de branchement	**coût réel des travaux**	

(1) Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		**Au 01/01/2018**	**Au 01/01/2019**
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement (1)	30 €	30 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	1,32 €/m³	1,32 €/m³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA (2)	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,233 €/m³	0,233 €/m³

(1) Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.
(2) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 16 février 2016 effective à compter du 16 février 2016 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 26 juin 2012 effective à compter du 1 juillet 2012 fixant la Participation pour le

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Raccordement au Réseau d'Assainissement.

- Délibération du 15 décembre 2010 approuvant le règlement d'assainissement et fixant les modalités financières et technique des branchements d'assainissement.
- .

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2018 et au 01/01/2019 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2018 en €	Au 01/01/2019 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	30,00	30,00	0%
Part proportionnelle	158,40	158,40	0%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	188,40	188,40	0%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	27,96	27,96	0%
VNF Rejet :	0,00	____	____%
Autre : _____	0,00	____	____%
TVA	21,64	21,64	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	49,60	49,60	0%
Total	**238,00**	**238,00**	**0%**
Prix TTC au m³	**1,98**	**1,98**	**0%**

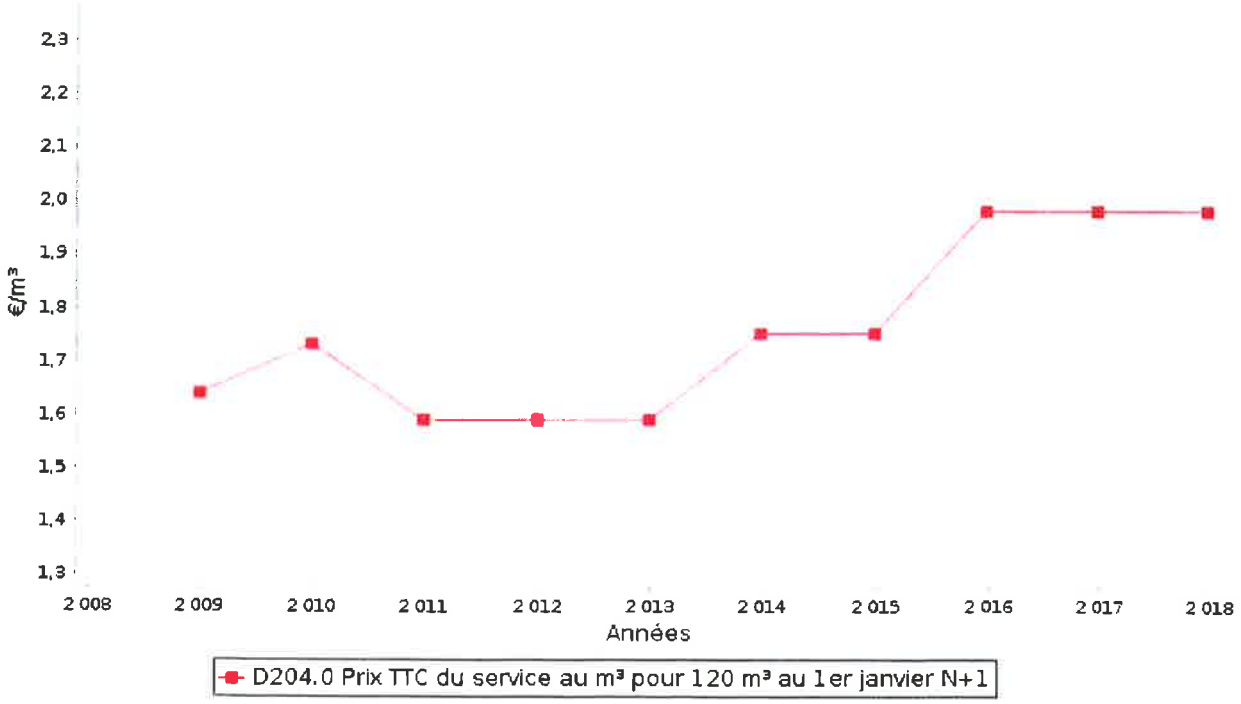

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Le tarif pour chaque commune est modulé à la baisse lorsqu'il n'existe pas de traitement :

Commune	Prix au 01/01/2018 en €/m³	Prix au 01/01/2019 en €/m³
Adaincourt	0,88	0,88
Adelange	1,32 + 30 € abonnement	1,32 + 30 € abonnement
Arraincourt	0,88	0,88
Arriance	1,32 + 30 € abonnement	1,32 + 30 € abonnement
Bambiderstroff	1,32 + 30 € abonnement	1,32 + 30 € abonnement
Boucheporn	1,32 + 30 € abonnement	1,32 + 30 € abonnement
Créhange	1,32 + 30 € abonnement	1,32 + 30 € abonnement
Elvange	1,32 + 30 € abonnement	1,32 + 30 € abonnement
Faulquemont	1,32 + 30 € abonnement	1,32 + 30 € abonnement
Flétrange	1,32 + 30 € abonnement	1,32 + 30 € abonnement
Fouligny	0,88	0,88
Guinglange	1,32 + 30 € abonnement	1,32 + 30 € abonnement
Hallering	0,88	0,88
Han-sur-Nied	0,88	0,88
Haute-Vigneulles	1,32 + 30 € abonnement	1,32 + 30 € abonnement
Herny	1,32 + 30 € abonnement	1,32 + 30 € abonnement
Holacourt	1,32 + 30 € abonnement	1,32 + 30 € abonnement
Hémilly	0,88	0,88
Laudrefang	1,32 + 30 € abonnement	1,32 + 30 € abonnement
Longeville-lès-Saint-Avold	1,32 + 30 € abonnement	1,32 + 30 € abonnement
Mainvillers	1,32 + 30 € abonnement	1,32 + 30 € abonnement
Many	1,32 + 30 € abonnement	1,32 + 30 € abonnement
Marange-Zondrange	0,88	0,88
Pontpierre	1,32 + 30 € abonnement	1,32 + 30 € abonnement
Teting-sur-Nied	1,32 + 30 € abonnement	1,32 + 30 € abonnement
Thicourt	0,88	0,88
Thonville	1,32 + 30 € abonnement	1,32 + 30 € abonnement
Tritteling-Redlach	1,32 + 30 € abonnement	1,32 + 30 € abonnement
Vahl-lès-Faulquemont	0 ,88	0 ,88
Vatimont	0,88	0,88
Vittoncourt	0,88	0,88
Voimhaut	0,88	0,88
Zimming	1,32 + 30 € abonnement	1,32 + 30 € abonnement

La facturation est effectuée avec une fréquence quadrimestrielle (SEBVF) semestrielle (SEE et VEOLIA)

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2017 en €	Exercice 2018 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	**1 609 904,94**	**1 569 873,57 €**	-2,55%
dont abonnements	**266 760 €**	**285 120,00 €**	6,44%
Redevance eaux usées usage non domestique	**127 471 €**	**106 774,32 €**	-19,38%
dont abonnements	**0 €**	**0,00 €**	
Divers	**78 774 €**		
Total recettes de facturation	**1 816 150 €**	**1 676 647,89 €**	-8,32%
Recettes de raccordement	**87 533 €**	**85 618,90 €**	-2,24%
Prime de l'Agence de l'Eau	**106 291 €**	**104 197,00 €**	-2,01%
Contribution au titre des eaux pluviales	**355 000 €**	**355 000,00 €**	0,00%
Recettes liées aux travaux		**83 066,15 €**	
Contribution exceptionnelle du budget général	**0€**	**13 370,35 €**	
Autres recettes (préciser)	**448 189**	**429 460,66 €**	-4,36%
Total autres recettes	**997 013 €**	**1 070 713,06 €**	6,88%
Total des recettes	**2 813 164 €**	**2 747 360,95 €**	-2,40%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2018 : **1 676 648 €** (1 816 150 € au 31/12/2017).

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2018, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 10 497 abonnés potentiels (100% pour 2017).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	70%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	90%	14
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	oui : 10 points non : 0 point	—	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	—	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	—	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	—	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	**120**	-	**74**

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15
(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 74 pour l'exercice 2017 (74 pour 2016).

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2018	**Conformité exercice 2017 0 ou 100**	**Conformité exercice 2018 0 ou 100**
Station d'épuration de Faulquemont amont	196	100	100
Station d'épuration de Mainvillers	12,4	100	100
Lagune de Hémilly	6,35	100	100
Station d'épuration de Créhange	378	80	100
Station d'épuration d'HERNY ARRIANCE	29,6	100	100
Lagune d' ADELANGE	8,65	___	100
Station d'épuration de Chémery	3,15	100	100
Rhizosphère de Many	25,2	100	100
Nouvelle station d'épuration de longeville	187	100	100
Station d'épuration de Haute Vigneulles	173	100	100

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (91 en 2017).

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

3.1. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	**Conformité exercice 2017 0 ou 100**	**Conformité exercice 2018 0 ou 100**
Station d'épuration de Faulquemont amont	196	100	100
Station d'épuration de Créhange	378	100	100
nouvelle station d'épuration de longeville	187	100	100
Station d'épuration de Haute Vigneulles	173	100	100

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2017).

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

3.2. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	**Conformité exercice 2017 0 ou 100**	**Conformité exercice 2018 0 ou 100**
Station d'épuration de Faulquemont amont	196	100	100
Station d'épuration de Créhange	378	100	100
nouvelle station d'épuration de longeville	187	0	100
Station d'épuration de Haute Vigneulles	173	0	100

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (95 en 2017).

3.3. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de Faulquemont amont :

Filières mises en oeuvre		**tMS**
Valorisation agricole	☒ Conforme	43.9
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		43.9

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Station d'épuration de Créhange :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	256
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		256

nouvelle station d'épuration de longeville :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	186
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		186

Station d'épuration de Haute Vigneulles :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	52
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		52

Lagune de Hémilly :

Filières mises en oeuvre		tMS
Evacuation vers une STEU	☒ Conforme	8
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		8

Station d'épuration de Mainvillers:

Filières mises en oeuvre		tMS
Evacuation vers une STEU	☒ Conforme	7.9
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		7.9

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2016).

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2017	Exercice 2018
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 523 584 €	2 640 158 €
Montants des subventions en €	543 560 €	1 293 778 €
Montants des contributions du budget général en €	0 €	0 €

4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2017	Exercice 2018
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		7 032 229 €	7 338 850 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	Capital	529 790 €	551 186 €
	Intérêts	221 175	200 033 €

4.3. Amortissements

Pour l'exercice 2018, la dotation aux amortissements a été de 859 591 € (832 761 €en 2017).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Fin des schémas d'assainissement secteur Marange -Zondrange: Fouligny et Zondrange	1 630 000	1 630 000
Améliorations STEU de Créhange : remise à niveau et amélioration des installations : première tranche en 2018	2 000 000	2 000 000

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	**Année prévisionnelle de réalisation**	**Montants prévisionnels en €**
Schémas d'assainissement secteur Marange -Zondrange : Annexe de Zondrange	2020	550 000 €
Améliorations STEU de Créhange : remise à niveau et amélioration des installations : première tranche sur un montant total prévisionnel de 2 000 000 €	2019/2020	2 000 000 €

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2018, 9 556,60 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0098 €/m^3 pour l'année 2018 (0,0066 €/m^3 en 2017).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Aucune opération de ce type n'a été réalisée en 2018.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2017	Valeur 2018
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	25 060	25 060
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	5	5
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	439	553,8
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	1,98	1,98
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	74	74
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	91%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	68%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0066	0,0098

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

ANNEXES

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Référence à rappeler — Identifiant : — Mot de Passe :
Occupant :

Adresse du lieu desservi : 57580 ADAINCOURT

SYNDICAT DES EAUX SEBVF
Secteur de Chenois
13 rue du Moulin
57380 FAULQUEMONT
Tél. : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com
DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

Destinataire de la facture

57580 ADAINCOURT

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2018-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Redevance assainissement reversée à la CCDUF-BP21-57380 Faulquemont
Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.

Facture n° 2018-EA-00-1813900035725 du 05/11/2018

Eau et Assainissement
Consommation du 07/06/2018 au 15/10/2018

Voici la présentation simplifiée de votre facture — **Détail au verso**

Votre consommation d'eau — **33 m³**
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00290 €

	Montants
Collecte des eaux usées	31,94
Distribution de l'eau	62,41
Organismes Publics	23,44
Total de la facture	**117,79**

Montant total à payer avant le 12/12/2018 — **117,79 €**

Historique de consommation

Relève du 15/10/2018 de 33 m3
Relève du 07/06/2018 de 25 m3
Relève du 16/02/2018 de 25 m3
Relève du 19/10/2017 de 34 m3
Relève du 07/06/2017 de 28 m3
Relève du 06/02/2017 de 29 m3
Relève du 03/10/2016 de 36 m3
Relève du 24/05/2016 de 24 m3
Relève du 01/02/2016 de 29 m3

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU — SIGNATURE

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire

57580 ADAINCOURT

*

TIP SEPA

Montant : 117,79 €

Créancier : SEBVF
CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Facture n° 2018-EA-00-1813900035726 du 05/11/2018

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
	G13UU146847	15 mm	15/10/2018	R	396			429	33
	Consommation totale relevée								33
	Consommation facturée (m3)								33

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,17063	20,82	1,15 (5,50%)	21,97
Eau	1 à 20	20	m3	1,13000	22,60	1,24 (5,50%)	23,84
Eau	21 à 33	13	m3	1,21000	15,73	0,87 (5,50%)	16,60
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 33	33	m3	0,88000	29,04	2,90 (10,00%)	31,94
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 33	33	m3	0,35000	11,55	0,64 (5,50%)	12,19
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 33	33	m3	0,08000	2,64	0,15 (5,50%)	2,79
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 33	33	m3	0,23300	7,69	0,77 (10,00%)	8,46
Total de votre facture					**110,07**	**7,72**	**117,79**
Montant total à payer					**110,07**	**7,72**	**117,79**

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU
ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVP la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public,
Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgfip.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Référence à rappeler — Identifiant : — Mot de Passe :
Occupant : M.

Adresse du lieu desservi : 57380 ADELANGE

SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

Destinataire de la facture

57380 ADELANGE

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2018-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.
Redevance assainissement reversée à CCDUF BP21 57380 FAULQUEMONT

Facture n° 2018-EA-00-1812000027350 du 03/10/2018

Eau et Assainissement

Consommation du 20/03/2018 au 16/07/2018

Voici la présentation simplifiée de votre facture	Détail au verso
Votre consommation d'eau	**32 m³**
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00339 €	
	Montants
Collecte des eaux usées	57,49
Distribution de l'eau	61,13
Organismes Publics	22,73
Total de la facture	**141,35**

Montant total à payer avant le 12/11/2018 — 141,35 €

Historique de consommation

Relève du 16/07/2018 de 32 m3
Relève du 20/03/2018 de 32 m3
Relève du 21/11/2017 de 33 m3
Relève du 17/07/2017 de 30 m3
Relève du 22/03/2017 de 29 m3
Relève du 23/11/2016 de 34 m3
Relève du 20/07/2016 de 31 m3
Relève du 22/03/2016 de 28 m3
Relève du 23/11/2015 de 33 m3

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU — SIGNATURE

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire
IBAN :
Titulaire du compte :

57380 ADELANGE

*

TIP SEPA
Référence Unique de Mandat :
ICS :
Référence :
Montant : 141,35 €
Créancier : SEBVF

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Facture n° 2018-EA-00-1812000027350 du 03/10/2018

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	16/07/2018	R	656			688	32
	Consommation totale relevée								32
	Consommation facturée (m3)								32

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,17063	20,82	1,15 (5,50%)	21,97
Eau	1 à 20	20	m3	1,13000	22,60	1,24 (5,50%)	23,84
Eau	21 à 32	12	m3	1,21000	14,52	0,80 (5,50%)	15,32
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 32	32	m3	1,32000	42,24	4,22 (10,00%)	46,46
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 32	32	m3	0,08000	2,56	0,14 (5,50%)	2,70
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 32	32	m3	0,35000	11,20	0,62 (5,50%)	11,82
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 32	32	m3	0,23300	7,46	0,75 (10,00%)	8,21
Total de votre facture					**131,43**	**9,92**	**141,35**
Montant total à payer					**131,43**	**9,92**	**141,35**

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU
C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.

ABONNEMENT
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT
Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU
1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER
La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgfip.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Référence à rappeler — Identifiant : — Mot de Passe :
Occupant :

Adresse du lieu desservi : 57380 ARRAINCOURT

SYNDICAT DES EAUX SEBVF
Secteur de Chenois
13 rue du Moulin
57380 FAULQUEMONT
Tél. : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com
DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

Destinataire de la facture

57380 ARRAINCOURT

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2018-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Redevance assainissement reversée à la CCDUF-BP21-57380 Faulquemont
Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.

Facture n° 2018-EA-00-1813900035969 du 05/11/2018

Eau et Assainissement
Consommation du 04/06/2018 au 17/10/2018

Voici la présentation simplifiée de votre facture — **Détail au verso**

Votre consommation d'eau — **32 m³**
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00290 €

	Montants
Collecte des eaux usées	30,98
Distribution de l'eau	61,13
Organismes Publics	22,73
Total de la facture	**114,84**

Historique de consommation

Relève du 17/10/2018 de 32 m3
Relève du 04/06/2018 de 24 m3
Relève du 05/02/2018 de 26 m3
Relève du 09/10/2017 de 40 m3
Relève du 07/06/2017 de 19 m3
Relève du 06/02/2017 de 27 m3
Relève du 03/10/2016 de 29 m3
Relève du 24/05/2016 de 19 m3
Relève du 02/02/2016 de 32 m3

Montant total à payer avant le 12/12/2018 — **114,84 €**

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU — SIGNATURE

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire

57380 ARRAINCOURT

★

TIP SEPA

Montant : **114,84 €**

Créancier : SEBVF
CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Facture n° 2018-EA-00-1813900035969 du 05/11/2018

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
	G13WA001283	15 mm	17/10/2018	R	405			437	32
	Consommation totale relevée								32
	Consommation facturée (m3)								32

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,17063	20,82	1,15 (5,50%)	21,97
Eau	1 à 20	20	m3	1,13000	22,60	1,24 (5,50%)	23,84
Eau	21 à 32	12	m3	1,21000	14,52	0,80 (5,50%)	15,32
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 32	32	m3	0,88000	28,16	2,82 (10,00%)	30,98
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 32	32	m3	0,35000	11,20	0,62 (5,50%)	11,82
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 32	32	m3	0,08000	2,56	0,14 (5,50%)	2,70
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 32	32	m3	0,23300	7,46	0,75 (10,00%)	8,21
Total de votre facture					**107,32**	**7,52**	**114,84**
Montant total à payer					**107,32**	**7,52**	**114,84**

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU
ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée.
Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public,
Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgfip.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Référence à rappeler | Identifiant : | --- Mot de Passe :
Occupant : M.

Adresse du lieu desservi : , 57580 ARRIANCE

SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2018-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.
Redevance assainissement reversée à CCDUF BP21 57380 FAULQUEMONT

Destinataire de la facture

57580 ARRIANCE

Facture n° 2018-EA-00-1812000026365 du 03/10/2018

Eau et Assainissement
Consommation du 03/04/2018 au 25/07/2018

Voici la présentation simplifiée de votre facture	Détail au verso
Votre consommation d'eau	**39 m³**
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00340 €	

	Montants
Collecte des eaux usées	67,66
Distribution de l'eau	70,06
Organismes Publics	27,69
Total de la facture	**165,41**

Montant total à payer avant le 12/11/2018 **165,41 €**

Historique de consommation

Relève du 25/07/2018 de 39 m3
Relève du 03/04/2018 de 33 m3
Relève du 18/12/2017 de 53 m3
Relève du 26/07/2017 de 40 m3
Relève du 30/03/2017 de 38 m3
Relève du 06/12/2016 de 39 m3
Relève du 03/08/2016 de 36 m3
Relève du 19/04/2016 de 48 m3
Relève du 17/12/2015 de 45 m3

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU | SIGNATURE

57580 ARRIANCE

★

TIP SEPA
Référence Unique de Mandat :
ICS : FR8
Référence :
Montant : 165,41 €
Créancier : SEBVF

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Facture n° 2018-EA-00-1612000026365 du 03/10/2018

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien Index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
	[illegible]	15 mm	25/07/2018	R	6074			6113	39
	Consommation totale relevée								39
	Consommation facturée (m3)								39

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,17063	20,82	1,15 (5,50%)	21,97
Eau	1 à 20	20	m3	1,13000	22,60	1,24 (5,50%)	23,84
Eau	21 à 39	19	m3	1,21000	22,99	1,26 (5,50%)	24,25
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 39	39	m3	1,32000	51,48	5,15 (10,00%)	56,63
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 39	39	m3	0,08000	3,12	0,17 (5,50%)	3,29
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 39	39	m3	0,35000	13,65	0,75 (5,50%)	14,40
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 39	39	m3	0,23300	9,09	0,91 (10,00%)	10,00
Total de votre facture					**153,78**	**11,63**	**165,41**
Montant total à payer					**153,78**	**11,63**	**165,41**

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU
ABONNEMENT
C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT
Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU
1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER
La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgfip.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Référence à rappeler — Identifiant : --- Mot de Passe :
Occupant : M.

Adresse du lieu desservi : 57690 BAMBIDERSTROFF

Destinataire de la facture

57690 BAMBIDERSTROFF

SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2018-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.
Redevance assainissement reversée à CCDUF BP21 57380 FAULQUEMONT

Facture n° 2018-EA-00-1812000026554 du 03/10/2018

Eau et Assainissement
Consommation du 23/04/2018 au 13/08/2018

Voici la présentation simplifiée de votre facture — **Détail au verso**

Votre consommation d'eau — **35 m³**
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00339 €

	Montants
Collecte des eaux usées	61,85
Distribution de l'eau	64,96
Organismes Publics	24,85
Total de la facture	**151,66**

Somme prélevée le 12/11/2018 — **151,66 €**

Le montant sera prélevé sur le compte
Domiciliation : - Titulaire :

Historique de consommation

Relève du 13/08/2018 de 35 m3
Relève du 23/04/2018 de 32 m3
Relève du 19/01/2018 de 44 m3
Relève du 14/08/2017 de 59 m3
Relève du 18/04/2017 de 35 m3
Relève du 28/12/2016 de 39 m3
Relève du 23/08/2016 de 34 m3
Relève du 03/05/2016 de 39 m3
Relève du 06/01/2016 de 40 m3

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

57690 BAMBIDERSTROFF

Exercice : 2018/3
N° facture : 1812000026554 Y
Montant : 151,66 €
Prélevé sur le compte
Domiciliation :

Date de prélèvement : 12/11/2018

Mandat de prélèvement SEPA :
ICS :
RUM :
BIC :
IBAN :

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Facture n° 2018-EA-00-1812000026654 du 03/10/2018

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	13/08/2018	R	349			384	35
	Consommation totale relevée								**35**
	Consommation facturée (m3)								**35**

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,17063	20,82	1,15 (5,50%)	21,97
Eau	1 à 20	20	m3	1,13000	22,60	1,24 (5,50%)	23,84
Eau	21 à 35	15	m3	1,21000	18,15	1,00 (5,50%)	19,15
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 35	35	m3	1,32000	46,20	4,62 (10,00%)	50,82
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 35	35	m3	0,08000	2,80	0,15 (5,50%)	2,95
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 35	35	m3	0,35000	12,25	0,67 (5,50%)	12,92
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 35	35	m3	0,23300	8,16	0,82 (10,00%)	8,98
Total de votre facture					**141,01**	**10,65**	**151,66**
Montant total à payer					**141,01**	**10,65**	**151,66**

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU
ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée.
Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée au recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgfip.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Référence à rappeler | Identifiant : | -- Mot de Passe :
Occupant :

Adresse du lieu desservi : 57380 FAULQUEMONT

SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2018-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.
Redevance assainissement reversée à CCDUF BP21 57380 FAULQUEMONT

Destinataire de la facture

CHEMERY LES FAULQUEMONT
57380 FAULQUEMONT

Facture n° 2018-EA-00-1812200028180 du 03/10/2018

Eau et Assainissement
Consommation du 22/03/2018 au 20/07/2018

Voici la présentation simplifiée de votre facture	Détail au verso
Votre consommation d'eau	**35 m³**
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00339 €	

	Montants
Collecte des eaux usées	61,85
Distribution de l'eau	64,96
Organismes Publics	24,85
Total de la facture	**151,66**

Somme prélevée le 12/11/2018 **151,66 €**

Historique de consommation

Relève du 20/07/2018 de 35 m3
Relève du 22/03/2018 de 33 m3
Relève du 22/11/2017 de 32 m3
Relève du 19/07/2017 de 31 m3
Relève du 20/03/2017 de 29 m3
Relève du 03/12/2016 de 33 m3
Relève du 22/09/2016 de 30 m3
Relève du 29/03/2016 de 30 m3
Relève du 11/12/2015 de 41 m3

Le montant sera prélevé sur le compte
Domiciliation : - Titulaire :

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice : 2018/3

N° facture : 1812200028180 V

Montant : 151,66 €

Prélevé sur le compte
Domiciliation : CE METZ

Date de prélèvement : 12/11/2018

Mandat de prélèvement SEPA :
ICS :
RUM :
BIC :
IBAN :

CHEMERY LES FAULQUEMONT
57380 FAULQUEMONT

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Facture n° 2010-EA-00-1012200028100 du 03/10/2010

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	20/07/2018	R	125			160	35
	Consommation totale relevée								35
	Consommation facturée (m3)								35

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,17063	20,82	1,15 (5,50%)	21,97
Eau	1 à 20	20	m3	1,13000	22,60	1,24 (5,50%)	23,84
Eau	21 à 35	15	m3	1,21000	18,15	1,00 (5,50%)	19,15
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 35	35	m3	1,32000	46,20	4,62 (10,00%)	50,82
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 35	35	m3	0,08000	2,80	0,15 (5,50%)	2,95
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 35	35	m3	0,36000	12,25	0,67 (5,50%)	12,92
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 35	35	m3	0,23300	8,16	0,82 (10,00%)	8,98
Total de votre facture					**141,01**	**10,65**	**151,66**
Montant total à payer					**141,01**	**10,65**	**151,66**

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU
ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée au recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57320 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgfip.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Référence à rappeler — Identifiant : ' — Mot de Passe :
Occupant : M

Adresse du lieu desservi : 57690 CREHANGE

SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2018-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.
Redevance assainissement reversée à CCDUF BP21 57380 FAULQUEMONT

Destinataire de la facture

57690 CREHANGE

Facture n° 2018-EA-00-1812200029391 du 03/10/2018

Eau et Assainissement
Consommation du 26/03/2018 au 18/07/2018

Voici la présentation simplifiée de votre facture	**Détail au verso**
Votre consommation d'eau	**35 m³**
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00339 €	
	Montants
Collecte des eaux usées	61,85
Distribution de l'eau	64,96
Organismes Publics	24,85
Total de la facture	**151,66**

Somme prélevée le 12/11/2018 **151,66 €**

Le montant sera prélevé sur le compte
Domiciliation : — Titulaire :

Historique de consommation

Relève du 18/07/2018 de 35 m3
Relève du 26/03/2018 de 31 m3
Relève du 28/11/2017 de 30 m3
Relève du 20/07/2017 de 6 m3
Relève du 27/03/2017 de 6 m3
Relève du 21/11/2016 de 18 m3
Relève du 20/07/2016 de 5 m3
Relève du 03/06/2016 de 0 m3

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

57690 CREHANGE

Exercice : 2018/3
N° facture : 1812200029391 M
Montant : 151,66 €
Prélevé sur le compte
Domiciliation :

Date de prélèvement : 12/11/2018

Mandat de prélèvement SEPA :
ICS :
RUM :
BIC :
IBAN :

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Facture n° 2018-EA-00-1012200029391 du 03/10/2018

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	18/07/2018	R	96			131	35
	Consommation totale relevée								35
	Consommation facturée (m3)								35

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,17063	20,82	1,15 (5,50%)	21,97
Eau	1 à 20	20	m3	1,13000	22,60	1,24 (5,50%)	23,84
Eau	21 à 35	15	m3	1,21000	18,15	1,00 (5,50%)	19,15
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 35	35	m3	1,32000	46,20	4,62 (10,00%)	50,82
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 35	35	m3	0,08000	2,80	0,15 (5,50%)	2,95
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 35	35	m3	0,35000	12,25	0,67 (5,50%)	12,92
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 35	35	m3	0,23300	8,16	0,82 (10,00%)	8,98
Total de votre facture					**141,01**	**10,65**	**151,66**
Montant total à payer					**141,01**	**10,65**	**151,66**

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU
ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée.
Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés **exceptés les exonérés**
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEDVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgfip.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Référence à rappeler — Identifiant : — Mot de Passe : /
Occupant : Mme ou M

Adresse du lieu desservi : . .
57690 ELVANGE

Destinataire de la facture

-

57690 ELVANGE

SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2018-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.
Redevance assainissement reversée à CCDUF BP21 57380 FAULQUEMONT

Facture n° 2018-EA-00-1812000026823 du 03/10/2018

Eau et Assainissement
Consommation du 10/04/2018 au 02/08/2018

Voici la présentation simplifiée de votre facture	Détail au verso
Votre consommation d'eau	**30 m³**
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00338 €	
	Montants
Collecte des eaux usées	54,59
Distribution de l'eau	58,58
Organismes Publics	21,30
Total de la facture	**134,47**

Historique de consommation

Relève du 02/08/2018 de 30 m3
Relève du 10/04/2018 de 42 m3
Relève du 22/11/2017 de 33 m3
Relève du 09/08/2017 de 37 m3
Relève du 07/04/2017 de 36 m3
Relève du 13/12/2016 de 46 m3
Relève du 04/08/2016 de 39 m3
Relève du 08/04/2016 de 39 m3
Relève du 09/12/2015 de 45 m3

Somme prélevée le 12/11/2018 **134,47 €**

Le montant sera prélevé sur le compte
Domiciliation : - Titulaire :

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice : **2018/3**

N° facture : **1812000026823 R**

Montant : **134,47 €**

Prélevé sur le compte
Domiciliation :

Date de prélèvement : 12/11/2018

Mandat de prélèvement SEPA :
ICS :
RUM :
BIC :
IBAN :

57690 ELVANGE

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Facture n° 2010-EA-00-1012000026023 du 03/10/2018

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	02/08/2018	R	1070			1100	30
	Consommation totale relevée								30
	Consommation facturée (m3)								30

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,17063	20,82	1,15 (5,50%)	21,97
Eau	1 à 20	20	m3	1,13000	22,60	1,24 (5,50%)	23,84
Eau	21 à 30	10	m3	1,21000	12,10	0,67 (5,50%)	12,77
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 30	30	m3	1,32000	39,60	3,96 (10,00%)	43,56
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 30	30	m3	0,08000	2,40	0,13 (5,50%)	2,53
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 30	30	m3	0,35000	10,50	0,58 (5,50%)	11,08
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 30	30	m3	0,23300	6,99	0,70 (10,00%)	7,69
Total de votre facture					**125,04**	**9,43**	**134,47**
Montant total à payer					**125,04**	**9,43**	**134,47**

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU
ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée.
Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgfip.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Référence à rappeler — Identifiant : — Mot de Passe :
Occupant :

Adresse du lieu desservi : 57380 FAULQUEMONT

SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8806
Référence de votre facture, exemple
2018-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.
Redevance assainissement reversée à CCDUF BP21 57380 FAULQUEMONT

Destinataire de la facture

57380 FAULQUEMONT

Facture n° 2018-EA-00-1812200028552 du 03/10/2018

Eau et Assainissement
Consommation du 12/04/2018 au 06/08/2018

Voici la présentation simplifiée de votre facture	Détail au verso
Votre consommation d'eau	**34 m³**
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00339 €	

	Montants
Collecte des eaux usées	60,40
Distribution de l'eau	63,68
Organismes Publics	24,13
Total de la facture	**148,21**

Montant total à payer avant le 12/11/2018 — 148,21 €

Historique de consommation

Relève du 06/08/2018 de 34 m3
Relève du 12/04/2018 de 28 m3
Relève du 18/12/2017 de 32 m3
Relève du 01/08/2017 de 30 m3
Relève du 10/04/2017 de 28 m3
Relève du 19/12/2016 de 16 m3

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU — SIGNATURE

57380 FAULQUEMONT

TIP SEPA
Référence Unique de Mandat :
ICS :
Référe. ...
Montant : 148,21 €
Créancier : SEBVF

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Facture n° 2018-EA-00-1812200026552 du 03/10/2018

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	06/08/2018	R	134			168	34
	Consommation totale relevée								34
	Consommation facturée (m3)								34

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,17063	20,82	1,16 (5,50%)	21,97
Eau	1 à 20	20	m3	1,13000	22,60	1,24 (5,50%)	23,84
Eau	21 à 34	14	m3	1,21000	16,94	0,93 (5,50%)	17,87
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 34	34	m3	1,32000	44,88	4,49 (10,00%)	49,37
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 34	34	m3	0,08000	2,72	0,15 (5,50%)	2,87
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 34	34	m3	0,35000	11,90	0,65 (5,50%)	12,55
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 34	34	m3	0,23300	7,92	0,79 (10,00%)	8,71
Total de votre facture					**137,81**	**10,40**	**148,21**
Montant total à payer					**137,81**	**10,40**	**148,21**

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU
ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée.
Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgfip.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Référence à rappeler — Identifiant : — --- Mot de Passe :
Occupant : M.

Adresse du lieu desservi : 57690 FLETRANGE

SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2018-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.
Redevance assainissement reversée à CCDUF BP21 57380 FAULQUEMONT

Destinataire de la facture

57690 FLETRANGE

Facture n° 2018-EA-00-1812000025258 du 03/10/2018

Eau et Assainissement
Consommation du 27/04/2018 au 31/08/2018

Voici la présentation simplifiée de votre facture — **Détail au verso**

Votre consommation d'eau — **37 m³**
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00339 €

	Montants
Collecte des eaux usées	64,75
Distribution de l'eau	67,51
Organismes Publics	26,26
Total de la facture	**158,52**

Montant total à payer avant le 12/11/2018 — **158,52 €**

Historique de consommation

Relève du 31/08/2018 de 37 m3
Relève du 27/04/2018 de 35 m3
Relève du 03/01/2018 de 38 m3
Relève du 31/08/2017 de 41 m3
Relève du 26/04/2017 de 38 m3
Relève du 05/01/2017 de 33 m3
Relève du 05/09/2016 de 51 m3
Relève du 18/05/2016 de 37 m3
Relève du 19/01/2016 de 43 m3

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document « vaut mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU — SIGNATURE

M

TIP SEPA
Référence Unique de Mandat
ICS : FR
Référence : ...
Montant : 158,52 €
Créancier : SEBVF

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Facture n° 2010-EA-00-1812000026258 du 03/10/2018

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index remp.	Nouvel index	Conso. en m3
	-	15 mm	31/08/2018	R	452			489	37
	Consommation totale relevée								37
	Consommation facturée (m3)								37

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,17063	20,82	1,15 (5,50%)	21,97
Eau	1 à 20	20	m3	1,13000	22,60	1,24 (5,50%)	23,84
Eau	21 à 37	17	m3	1,21000	20,57	1,13 (5,50%)	21,70
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 37	37	m3	1,32000	48,84	4,88 (10,00%)	53,72
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 37	37	m3	0,08000	2,96	0,16 (5,50%)	3,12
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 37	37	m3	0,35000	12,95	0,71 (5,50%)	13,66
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 37	37	m3	0,23300	8,62	0,86 (10,00%)	9,48
Total de votre facture					**147,39**	**11,13**	**158,52**
Montant total à payer					**147,39**	**11,13**	**158,52**

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU
ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée.
Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme précitée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgfip.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Référence à rappeler — Identifiant : — Mot de Passe :
Occupant : M.

Adresse du lieu desservi : 57220 FOULIGNY

Destinataire de la facture

57220 FOULIGNY

SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2018-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.
Redevance assainissement reversée à CCDUF BP21 57380 FAULQUEMONT

Facture n° 2018-EA-00-1812000026914 du 03/10/2018

Eau et Assainissement
Consommation du 26/03/2018 au 19/07/2018

Voici la présentation simplifiée de votre facture — Détail au verso

Votre consommation d'eau		**34 m³**
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) :	0,00290 €	

	Montants
Collecte des eaux usées	32,91
Distribution de l'eau	63,68
Organismes Publics	24,13
Total de la facture	**120,72**

Somme prélevée le 12/11/2018 — **120,72 €**

Le montant sera prélevé sur le compte
Domiciliation : — Titulaire :

Historique de consommation

Relève du 19/07/2018 de 34 m3
Relève du 26/03/2018 de 36 m3
Relève du 24/11/2017 de 32 m3
Relève du 25/07/2017 de 39 m3
Relève du 03/04/2017 de 35 m3
Relève du 29/11/2016 de 41 m3
Relève du 21/07/2016 de 34 m3
Relève du 05/04/2016 de 32 m3
Relève du 08/12/2015 de 36 m3

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

57220 FOULIGNY

Exercice : 2018/3
N° facture : 1812000026914 Q
Montant : 120,72 €
Prélevé sur le compte
Domiciliation :

Date de prélèvement : 12/11/2018

Mandat de prélèvement SEPA :
ICS :
RUM .
BIC :
IBAN :

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Facture n° 2018-EA-00-1812000026914 du 03/10/2018

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	19/07/2018	R	217			251	34
	Consommation totale relevée								34
	Consommation facturée (m3)								34

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,17063	20,82	1,15 (5,50%)	21,97
Eau	1 à 20	20	m3	1,13000	22,60	1,24 (5,50%)	23,84
Eau	21 à 34	14	m3	1,21000	16,94	0,93 (5,50%)	17,87
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 34	34	m3	0,86000	29,92	2,99 (10,00%)	32,91
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 34	34	m3	0,35000	11,90	0,65 (5,50%)	12,55
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 34	34	m3	0,08000	2,72	0,15 (5,50%)	2,87
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 34	34	m3	0,23300	7,92	0,79 (10,00%)	8,71
Total de votre facture					**112,82**	**7,90**	**120,72**
Montant total à payer					**112,82**	**7,90**	**120,72**

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU
ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgfip.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Référence à rappeler | Identifiant : | --- Mot de Passe :
Occupant : M.

Adresse du lieu desservi : 57690 GUINGLANGE

Destinataire de la facture

57690 GUINGLANGE

SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2018-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.
Redevance assainissement reversée à CCDUF BP21 57380 FAULQUEMONT

Facture n° 2018-EA-00-1812000025006 du 03/10/2018

Eau et Assainissement
Consommation du 04/04/2018 au 01/08/2018

Voici la présentation simplifiée de votre facture	Détail au verso
Votre consommation d'eau	**32 m³**
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00339 €	

	Montants
Collecte des eaux usées	57,49
Distribution de l'eau	61,13
Organismes Publics	22,73
Total de la facture	**141,35**

Somme prélevée le 12/11/2018 **141,35 €**

Le montant sera prélevé sur le compte
Domiciliation : : - Titulaire :

Historique de consommation

Relève du 01/08/2018 de 32 m3
Relève du 04/04/2018 de 31 m3
Relève du 13/12/2017 de 45 m3
Relève du 25/07/2017 de 33 m3
Relève du 04/04/2017 de 34 m3
Relève du 07/12/2016 de 38 m3
Relève du 27/07/2016 de 35 m3
Relève du 29/03/2016 de 29 m3
Relève du 07/12/2015 de 40 m3

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

57690 GUINGLANGE

Exercice : 2018/3
N° facture : 1812000025006 R
Montant : 141,35 €
Prélevé sur le compte
Domiciliation :

Date de prélèvement : 12/11/2018

Mandat de prélèvement SEPA :
ICS :
RUM
BIC :
IBAN :

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Facture n° 2018-EA-00-1812000025006 du 03/10/2018

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	01/08/2018	R	427			459	32
	Consommation totale relevée								32
	Consommation facturée (m3)								32

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,17063	20,82	1,15 (5,50%)	21,97
Eau	1 à 20	20	m3	1,13000	22,60	1,24 (5,50%)	23,84
Eau	21 à 32	12	m3	1,21000	14,52	0,80 (5,50%)	15,32
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 32	32	m3	1,32000	42,24	4,22 (10,00%)	46,46
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 32	32	m3	0,08000	2,56	0,14 (5,50%)	2,70
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 32	32	m3	0,35000	11,20	0,62 (5,50%)	11,82
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 32	32	m3	0,23300	7,46	0,75 (10,00%)	8,21
Total de votre facture					**131,43**	**9,92**	**141,35**
Montant total à payer					**131,43**	**9,92**	**141,35**

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU
ABONNEMENT
C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT
Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU
1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER
La valeur indiquée au recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgfip.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Référence à rappeler — Identifiant : — Mot de Passe :
Occupant : M.

Adresse du lieu desservi : 57690 HALLERING

Destinataire de la facture

57690 HALLERING

SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2018-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.
Redevance assainissement reversée à CCDUF BP21 57380 FAULQUEMONT

Facture n° 2018-EA-00-1812000025320 du 03/10/2018

Eau et Assainissement
Consommation du 09/04/2018 au 17/08/2018

Voici la présentation simplifiée de votre facture — Détail au verso

Votre consommation d'eau — **39 m³**
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00291 €

	Montants
Collecte des eaux usées	37,75
Distribution de l'eau	70,06
Organismes Publics	27,69
Total de la facture	**135,50**

Somme prélevée le 12/11/2018 — **135,50 €**

Historique de consommation

Relève du 17/08/2018 de 39 m3
Relève du 09/04/2018 de 33 m3
Relève du 19/12/2017 de 34 m3
Relève du 24/08/2017 de 51 m3
Relève du 05/04/2017 de 34 m3
Relève du 12/12/2016 de 48 m3
Relève du 10/08/2016 de 44 m3
Relève du 18/04/2016 de 39 m3
Relève du 31/12/2015 de 46 m3

Le montant sera prélevé sur le compte
Domiciliation :
PETER

Titulaire :

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

57690 HALLERING

Exercice : 2018/3
N° facture : 1812000025320 H
Montant : 135,50 €
Prélevé sur le compte
Domiciliation :

Date de prélèvement : 12/11/2018

Mandat de prélèvement SEPA :
ICS :
RUM :
BIC :
IBAN :

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Facture n° 2018-EA-00-1612000025320 du 03/10/2018

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	17/08/2018	R	472			511	39
	Consommation totale relevée								39
	Consommation facturée (m3)								39

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,17063	20,82	1,15 (5,50%)	21,97
Eau	1 à 20	20	m3	1,13000	22,60	1,24 (5,50%)	23,84
Eau	21 à 39	19	m3	1,21000	22,99	1,26 (5,50%)	24,25
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 39	39	m3	0,88000	34,32	3,43 (10,00%)	37,75
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 39	39	m3	0,35000	13,65	0,75 (5,50%)	14,40
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 39	39	m3	0,08000	3,12	0,17 (5,50%)	3,29
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 39	39	m3	0,23300	9,09	0,91 (10,00%)	10,00
Total de votre facture					**126,59**	**8,91**	**135,50**
Montant total à payer					**126,59**	**8,91**	**135,50**

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU
ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée.
Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public.
Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgfip.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Référence à rappeler | Identifiant : | -- Mot de Passe :
Occupant :

Adresse du lieu desservi : 57580 HAN-SUR-NIED

SYNDICAT DES EAUX SEBVF
Secteur de Chenois
13 rue du Moulin
57380 FAULQUEMONT
Tél. : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com
DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

Destinataire de la facture

57580 HAN-SUR-NIED

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2018-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Redevance assainissement reversée à la CCDUF-BP21-57380 Faulquemont
Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.

Facture n° 2018-EA-00-1813900035468 du 05/11/2018

Eau et Assainissement
Consommation du 06/06/2018 au 15/10/2018

Voici la présentation simplifiée de votre facture	Détail au verso
Votre consommation d'eau	**55 m³**
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00292 €	
	Montants
Collecte des eaux usées	53,24
Distribution de l'eau	90,49
Organismes Publics	39,05
Total de la facture	**182,78**

Somme prélevée le 12/12/2018 **182,78 €**

Historique de consommation

Relève du 15/10/2018 de 55 m3
Relève du 06/06/2018 de 43 m3
Relève du 14/02/2018 de 30 m3
Relève du 18/10/2017 de 55 m3
Relève du 09/06/2017 de 41 m3
Relève du 13/02/2017 de 32 m3
Relève du 06/10/2016 de 52 m3
Relève du 25/05/2016 de 31 m3
Relève du 02/02/2016 de 41 m3

Emetteur : SEBVF
Exercice : 2018/3
N° facture : 1813900035468 5
Montant : 182,78 €

57580 HAN-SUR-NIED

Date de prélèvement : 12/12/2018

Mandat de prélèvement SEPA :
ICS :
RUM :
BIC :
IBAN :

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Facture n° 2018-EA-00-1813900035468 du 05/11/2018

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien Index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
	G15WA054320	15 mm	15/10/2018	R	411			466	55
	Consommation totale relevée								55
	Consommation facturée (m3)								55

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,17063	20,82	1,15 (5,50%)	21,97
Eau	1 à 20	20	m3	1,13000	22,60	1,24 (5,50%)	23,84
Eau	21 à 55	35	m3	1,21000	42,35	2,33 (5,50%)	44,68
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 55	55	m3	0,88000	48,40	4,84 (10,00%)	53,24
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 55	55	m3	0,35000	19,25	1,06 (5,50%)	20,31
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 55	55	m3	0,08000	4,40	0,24 (5,50%)	4,64
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 55	55	m3	0,23300	12,82	1,28 (10,00%)	14,10
Total de votre facture					**170,64**	**12,14**	**182,78**
Montant total à payer					**170,64**	**12,14**	**182,78**

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU
ABONNEMENT
C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT
Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée.
Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU
1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER
La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public,
Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgfip finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Référence à rappeler **Identifiant :** **--- Mot de Passe :**
Occupant : M.

Adresse du lieu desservi : 57690 HAUTE-VIGNEULLES

SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2018-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.
Redevance assainissement reversée à CCDUF BP21 57380 FAULQUEMONT

Destinataire de la facture

57690 HAUTE VIGNEULLES

Facture n° 2018-EA-00-1812000025403 du 03/10/2018

Eau et Assainissement
Consommation du 27/04/2018 au 14/08/2018

Voici la présentation simplifiée de votre facture	**Détail au verso**
Votre consommation d'eau	**30 m³**
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00338 €	
	Montants
Collecte des eaux usées	54,59
Distribution de l'eau	58,58
Organismes Publics	21,30
Total de la facture	**134,47**

Montant total à payer avant le 12/11/2018 **134,47 €**

Historique de consommation

Relève du 14/08/2018 de 30 m3
Relève du 27/04/2018 de 38 m3
Relève du 29/12/2017 de 46 m3
Relève du 16/08/2017 de 37 m3
Relève du 16/05/2017 de 42 m3
Relève du 02/01/2017 de 28 m3
Relève du 21/09/2016 de 43 m3
Relève du 20/05/2016 de 49 m3
Relève du 08/01/2016 de 43 m3

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

57690 HAUTE VIGNEULLES

★

TIP SEPA
Référence Unique de Mandat :
ICS :
Référence :
Montant : 134,47 €
Créancier : SEBVF

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Facture n° 2018-EA-00-1612000028403 du 03/10/2018

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
		15 mm	14/08/2018	R	3868			3898	30
	Consommation totale relevée								30
	Consommation facturée (m3)								30

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,17063	20,82	1,15 (5,50%)	21,97
Eau	1 à 20	20	m3	1,13000	22,60	1,24 (5,50%)	23,84
Eau	21 à 30	10	m3	1,21000	12,10	0,67 (5,50%)	12,77
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 30	30	m3	1,32000	39,60	3,96 (10,00%)	43,56
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 30	30	m3	0,08000	2,40	0,13 (5,50%)	2,53
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 30	30	m3	0,35000	10,50	0,58 (5,50%)	11,08
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 30	30	m3	0,23300	6,99	0,70 (10,00%)	7,69
Total de votre facture					**125,04**	**9,43**	**134,47**
Montant total à payer					**125,04**	**9,43**	**134,47**

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU
ABONNEMENT
C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT
Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée.
Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique)

AGENCE de l'EAU
1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER
La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgfip finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Référence à rappeler — Identifiant : — Mot de Passe :
Occupant :

Adresse du lieu desservi : 57690 HEMILLY

Destinataire de la facture

57690 HEMILLY

SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2018-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.
Redevance assainissement reversée à CCDUF BP21 57380 FAULQUEMONT

Facture n° 2018-EA-00-1812000027602 du 03/10/2018

Eau et Assainissement
Consommation du 11/04/2018 au 26/07/2018

Voici la présentation simplifiée de votre facture — **Détail au verso**

Votre consommation d'eau		**38 m³**
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) :	0,00339 €	

	Montants
Collecte des eaux usées	66,21
Distribution de l'eau	68,79
Organismes Publics	26,98
Total de la facture	**161,98**

Montant total à payer avant le 12/11/2018 **161,98 €**

Historique de consommation

Relève du 26/07/2018 de 38 m3
Relève du 11/04/2018 de 37 m3
Relève du 18/01/2018 de 36 m3
Relève du 07/08/2017 de 40 m3
Relève du 04/04/2017 de 33 m3
Relève du 08/12/2016 de 37 m3
Relève du 09/08/2016 de 35 m3
Relève du 11/04/2016 de 44 m3
Relève du 08/01/2016 de 35 m3

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un paiement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU — SIGNATURE

57690 HEMILLY

*

TIP SEPA
Référence Unique de Mandat :
ICS :
Référence :
Montant : 161,98 €
Créancier : SEBVF

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Facture n° 2010-EA-00-1812000027602 du 03/10/2018

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	26/07/2018	R	1413			1451	38
	Consommation totale relevée								38
	Consommation facturée (m3)								38

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,17063	20,82	1,15 (5,50%)	21,97
Eau	1 à 20	20	m3	1,13000	22,60	1,24 (5,50%)	23,84
Eau	21 à 38	18	m3	1,21000	21,78	1,20 (5,50%)	22,98
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 38	38	m3	1,32000	50,16	5,02 (10,00%)	55,18
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 38	38	m3	0,08000	3,04	0,17 (5,50%)	3,21
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 38	38	m3	0,35000	13,30	0,73 (5,50%)	14,03
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 38	38	m3	0,23300	8,85	0,89 (10,00%)	9,74
Total de votre facture					**150,58**	**11,40**	**161,98**
Montant total à payer					**150,58**	**11,40**	**161,98**

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU
ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée.
Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public.
Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgfip.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Référence à rappeler — Identifiant : ' — Mot de Passe : r
Occupant : [

Adresse du lieu desservi : 57580 HERNY

Destinataire de la facture

57580 HERNY

SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2018-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.
Redevance assainissement reversée à CCDUF BP21 57380 FAULQUEMONT

Facture n° 2018-EA-00-1812000025088 du 03/10/2018

Eau et Assainissement
Consommation du 07/05/2018 au 27/08/2018

Voici la présentation simplifiée de votre facture — **Détail au verso**

Votre consommation d'eau — **33 m³**
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00339 €

	Montants
Collecte des eaux usées	58,95
Distribution de l'eau	62,41
Organismes Publics	23,44
Total de la facture	**144,80**

Montant total à payer avant le 12/11/2018 — **144,80 €**

Historique de consommation

Relève du 27/08/2018 de 33 m3
Relève du 07/05/2018 de 31 m3
Relève du 22/01/2018 de 45 m3
Relève du 06/09/2017 de 34 m3
Relève du 15/05/2017 de 42 m3
Relève du 10/01/2017 de 37 m3
Relève du 07/09/2016 de 28 m3
Relève du 19/05/2016 de 53 m3
Relève du 01/02/2016 de 21 m3

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU — SIGNATURE

57580 HERNY

*

TIP SEPA
Référence Unique de Mandat :
ICS : F
Référence :
Créancier : SEBVF
Montant : 144,80 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Facture n° 2018-EA-00-1812000025000 du 03/10/2018

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien Index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
		15 mm	27/08/2018	R	31			64	33
	Consommation totale relevée								33
	Consommation facturée (m3)								33

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,17063	20,82	1,15 (5,50%)	21,97
Eau	1 à 20	20	m3	1,13000	22,60	1,24 (5,50%)	23,84
Eau	21 à 33	13	m3	1,21000	15,73	0,87 (5,50%)	16,60
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 33	33	m3	1,32000	43,56	4,36 (10,00%)	47,92
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 33	33	m3	0,08000	2,64	0,15 (5,50%)	2,79
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 33	33	m3	0,35000	11,55	0,64 (5,50%)	12,19
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 33	33	m3	0,23300	7,69	0,77 (10,00%)	8,46
Total de votre facture					**134,62**	**10,18**	**144,80**
Montant total à payer					**134,62**	**10,18**	**144,80**

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU
ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée.
Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgfip.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Référence à rappeler | Identifiant : | --- Mot de Passe :
Occupant :

Adresse du lieu desservi : 57380 HOLACOURT

SYNDICAT DES EAUX SEBVF
Secteur de Chenois
13 rue du Moulin
57380 FAULQUEMONT
Tél. : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com
DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

Destinataire de la facture

57380 HOLACOURT

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2018-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Redevance assainissement reversée à la CCDUF-BP21-57380 Faulquemont
Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.

Facture n° 2018-EA-00-1813900035755 du 05/11/2018

Eau et Assainissement
Consommation du 04/06/2018 au 17/10/2018

Voici la présentation simplifiée de votre facture	Détail au verso
Votre consommation d'eau	**39 m³**
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00291 €	
	Montants
Collecte des eaux usées	37,75
Distribution de l'eau	70,06
Organismes Publics	27,69
Total de la facture	**135,50**

Montant total à payer avant le 12/12/2018 **135,50 €**

Historique de consommation

Relève du 17/10/2018 de 39 m3
Relève du 04/06/2018 de 32 m3
Relève du 06/02/2018 de 28 m3
Relève du 10/10/2017 de 35 m3
Relève du 08/06/2017 de 41 m3
Relève du 08/02/2017 de 36 m3
Relève du 05/10/2016 de 43 m3
Relève du 31/05/2016 de 36 m3
Relève du 02/02/2016 de 35 m3

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU | SIGNATURE

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire

Titulaire du compte : LALLIER MICHEL

57380 HOLACOURT

*

TIP SEPA

Référence : 4 CN 18 001813900035755 R 105 77 **Montant :** **135,50 €**
Créancier : SEBVF

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Facture n° 2018-EA-00-1813900035765 du 05/11/2018

Point de consommation	N° série compteur	Diam	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
	G12UU150176	15 mm	17/10/2018	R	671			710	39
	Consommation totale relevée								39
	Consommation facturée (m3)								39

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,17063	20,82	1,15 (5,50%)	21,97
Eau	1 à 20	20	m3	1,13000	22,60	1,24 (5,50%)	23,84
Eau	21 à 39	19	m3	1,21000	22,99	1,26 (5,50%)	24,25
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 39	39	m3	0,88000	34,32	3,43 (10,00%)	37,75
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 39	39	m3	0,35000	13,65	0,75 (5,50%)	14,40
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 39	39	m3	0,08000	3,12	0,17 (5,50%)	3,29
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 39	39	m3	0,23300	9,09	0,91 (10,00%)	10,00
Total de votre facture					**126,59**	**8,91**	**135,50**
Montant total à payer					**126,59**	**8,91**	**135,50**

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU
ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVP la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel 057105@dgfip.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Référence à rappeler
Identifiant :
Occupant :

Adresse du lieu desservi : 57740 LONGEVILLE LES ST AVOLD

Destinataire de la facture

SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2018-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.

Facture n° 2018-

Eau et Assainissement
Consommation du 31/05/2018 au 18/09/2018

Voici la présentation simplifiée de votre facture — **Détail au verso**

Votre consommation d'eau — **42 m³**
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00340 €

	Montants
Collecte des eaux usées	72,01
Distribution de l'eau	73,89
Organismes Publics	29,82
Total de la facture	**175,72**

Montant total à payer avant le 10/12/2018

Historique de consommation

Relève du 18/09/2018 de 42 m3
Relève du 31/05/2018 de 38 m3
Relève du 07/02/2018 de 37 m3
Relève du 11/10/2017 de 36 m3
Relève du 23/06/2017 de 39 m3
Relève du 01/02/2017 de 46 m3
Relève du 26/09/2016 de 41 m3
Relève du 01/07/2016 de 32 m3
Relève du 01/02/2016 de 36 m3

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU — SIGNATURE

TIP SEPA
Référence Unique de Mandat : TIPSEPA057105066000(
ICS : FR81222137369
Référence : 4 CN 18 001814300037627 K 105 20 — Montant : 175,72 €
Créancier : SEBVF

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

066310500181

941133000175 34100C

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE 17572
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Facture n° 2018

Point de consommation	N° série compteur	Diam	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl	Nouvel index	Conso en m3
	G18XU068203	16 mm	18/09/2018	R	5			47	42
	Consommation totale relevée								**42**
	Consommation facturée (m3)								**42**

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,17063	20,82	1,15 (5,50%)	21,97
Eau	1 à 20	20	m3	1,13000	22,60	1,24 (5,50%)	23,84
Eau	21 à 42	22	m3	1,21000	26,62	1,46 (5,50%)	28,08
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 42	42	m3	1,32000	55,44	5,54 (10,00%)	60,98
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 42	42	m3	0,08000	3,36	0,18 (5,50%)	3,54
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 42	42	m3	0,35000	14,70	0,81 (5,50%)	15,51
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 42	42	m3	0,23300	9,79	0,98 (10,00%)	10,77
Total de votre facture					**163,36**	**12,36**	**175,72**
Montant total à payer					**163,36**	**12,36**	**175,72**

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU
ABONNEMENT
C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT
Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée.
Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU
1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER
La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57320 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgfip.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Référence à rappeler — Identifiant : — Mot de Passe :
Occupant : M.

Adresse du lieu desservi : 57380 MANY

Destinataire de la facture

57380 MANY

SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2018-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.
Redevance assainissement reversée à CCDUF BP21 57380 FAULQUEMONT

Facture n° 2018-EA-00-1812000027199 du 03/10/2018

Eau et Assainissement

Consommation du 29/03/2018 au 23/07/2018

Voici la présentation simplifiée de votre facture — **Détail au verso**

Votre consommation d'eau — **36 m³**

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00339 €

	Montants
Collecte des eaux usées	63,30
Distribution de l'eau	66,23
Organismes Publics	25,56
Total de la facture	**155,09**

Montant total à payer avant le 12/11/2018 — **155,09 €**

Historique de consommation

Relève du 23/07/2018 de 36 m3
Relève du 29/03/2018 de 22 m3
Relève du 09/01/2018 de 49 m3
Relève du 27/07/2017 de 39 m3
Relève du 29/03/2017 de 39 m3
Relève du 09/12/2016 de 33 m3
Relève du 09/08/2016 de 34 m3
Relève du 14/04/2016 de 35 m3
Relève du 16/12/2015 de 36 m3

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU — SIGNATURE

57380 MANY

★

TIP SEPA
Référence Unique de Mandat :
ICS : FR[illegible]
Référence : [illegible] — **Montant : 155,09 €**
Créancier : SEBVF

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Facture n° 2018-EA-00-1012000027199 du 03/10/2018

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	23/07/2018	R	22			58	36
	Consommation totale relevée								**36**
	Consommation facturée (m3)								**36**

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,17063	20,82	1,15 (5,50%)	21,97
Eau	1 à 20	20	m3	1,13000	22,60	1,24 (5,50%)	23,84
Eau	21 à 36	16	m3	1,21000	19,36	1,06 (5,50%)	20,42
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 36	36	m3	1,32000	47,52	4,75 (10,00%)	52,27
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 36	36	m3	0,08000	2,88	0,16 (5,50%)	3,04
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 36	36	m3	0,35000	12,60	0,69 (5,50%)	13,29
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 36	36	m3	0,23300	8,39	0,84 (10,00%)	9,23
Total de votre facture					**144,20**	**10,89**	**155,09**
Montant total à payer					**144,20**	**10,89**	**155,09**

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU
ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public.
Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgfip.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Référence à rappeler — Identifiant : , --- Mot de Passe :
Occupant : M.

Adresse du lieu desservi : 57690 MARANGE ZONDRANGE

Destinataire de la facture

57690 MARANGE ZONDRANGE

SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2018-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.
Redevance assainissement reversée à CCDUF BP21 57380 FAULQUEMONT

Facture n° 2018-EA-00-1812000025286 du 03/10/2018

Eau et Assainissement
Consommation du 12/04/2018 au 22/08/2018

Voici la présentation simplifiée de votre facture	Détail au verso
Votre consommation d'eau	**40 m³**
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00291 €	
	Montants
Collecte des eaux usées	38,72
Distribution de l'eau	71,34
Organismes Publics	28,40
Total de la facture	**138,46**

Montant total à payer avant le 12/11/2018 — 138,46 €

Historique de consommation

Relève du 22/08/2018 de 40 m3
Relève du 12/04/2018 de 27 m3
Relève du 27/12/2017 de 36 m3
Relève du 24/08/2017 de 49 m3
Relève du 07/04/2017 de 31 m3
Relève du 16/12/2016 de 41 m3
Relève du 11/08/2016 de 40 m3
Relève du 22/04/2016 de 28 m3
Relève du 08/01/2016 de 39 m3

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU — SIGNATURE

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire
IBAN :
Titulaire du compte :

57690 MARANGE ZONDRANGE

★

TIP SEPA
Référence Unique de Mandat :
ICS :
Référer ...
Montant : 138,46 €
Créancier : SEBVF

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Facture n° 2018-EA-00-1812000025286 du 03/10/2018

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	22/08/2018	R	1879			1919	40
	Consommation totale relevée								**40**
	Consommation facturée (m3)								**40**

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,17063	20,82	1,15 (5,50%)	21,97
Eau	1 à 20	20	m3	1,13000	22,60	1,24 (5,50%)	23,84
Eau	21 à 40	20	m3	1,21000	24,20	1,33 (5,50%)	25,53
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 40	40	m3	0,88000	35,20	3,52 (10,00%)	38,72
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 40	40	m3	0,35000	14,00	0,77 (5,50%)	14,77
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 40	40	m3	0,08000	3,20	0,18 (5,50%)	3,38
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 40	40	m3	0,23300	9,32	0,93 (10,00%)	10,25
Total de votre facture					**129,34**	**9,12**	**138,46**
Montant total à payer					**129,34**	**9,12**	**138,46**

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU
ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgfip finances gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Référence à rappeler | **Identifiant :** | **--- Mot de Passe :**
Occupant :

Adresse du lieu desservi : 57380 MAINVILLERS

SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2018-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.
Redevance assainissement reversée à CCDUF BP21 57380 FAULQUEMONT

Destinataire de la facture

57380 MAINVILLERS

Facture n° 2018-EA-00-1812000027664 du 03/10/2018

Eau et Assainissement
Consommation du 29/03/2018 au 23/07/2018

Voici la présentation simplifiée de votre facture — **Détail au verso**

Votre consommation d'eau — **33 m³**
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00339 €

	Montants
Collecte des eaux usées	58,95
Distribution de l'eau	62,41
Organismes Publics	23,44
Total de la facture	**144,80**

Somme prélevée le 12/11/2018 — **144,80 €**

Historique de consommation
Relève du 23/07/2018 de 33 m3
Relève du 29/03/2018 de 33 m3
Relève du 04/12/2017 de 39 m3
Relève du 11/08/2017 de 42 m3
Relève du 30/03/2017 de 33 m3
Relève du 12/12/2016 de 30 m3
Relève du 10/08/2016 de 32 m3
Relève du 19/04/2016 de 32 m3
Relève du 15/12/2015 de 39 m3

Le montant sera prélevé sur le compte
Domiciliation : - Titulaire :

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

57380 MAINVILLERS

Exercice : **2018/3**
N° facture : **1812000027664 F**
Montant : **144,80 €**
Prélevé sur le compte
Domiciliation :

Date de prélèvement : 12/11/2018

Mandat de prélèvement SEPA :
ICS :
RUM :
BIC :
IBAN :

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Facture n° 2018-EA-00-1812000027664 du 03/10/2018

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	23/07/2018	R	37			70	33
	Consommation totale relevée								33
	Consommation facturée (m3)								33

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,17083	20,82	1,15 (5,50%)	21,97
Eau	1 à 20	20	m3	1,13000	22,60	1,24 (5,50%)	23,84
Eau	21 à 33	13	m3	1,21000	15,73	0,87 (5,50%)	16,60
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 33	33	m3	1,32000	43,56	4,36 (10,00%)	47,92
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 33	33	m3	0,08000	2,64	0,15 (5,50%)	2,79
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 33	33	m3	0,35000	11,55	0,64 (5,50%)	12,19
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 33	33	m3	0,23300	7,69	0,77 (10,00%)	8,46
Total de votre facture					**134,62**	**10,18**	**144,80**
Montant total à payer					**134,62**	**10,18**	**144,80**

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU
ABONNEMENT
C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'exécution du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT
Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU
1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER
La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public.
Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgfip.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Référence à rappeler | Identifiant : | --- Mot de Passe :
Occupant :

Adresse du lieu desservi : 57380 PONTPIERRE

Destinataire de la facture

SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 6805
Référence de votre facture, exemple
2018-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.
Redevance assainissement reversée à la CC DUF 1, Allée René Cassin 57380 FAULQUEMONT

Facture n° 2018-EA-00-1843000017469 du 14/03/2018

Eau et Assainissement

Consommation du 05/10/2017 au 09/02/2018

Voici la présentation simplifiée de votre facture	Détail au verso
Votre consommation d'eau	**44 m³**
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00340 €	

	Montants
Collecte des eaux usées	74,74
Distribution de l'eau	76,09
Organismes Publics	31,24
Total de la facture	**182,07**

Montant total à payer avant le 17/04/2018 **182,07 €**

Historique de consommation

Relève du 09/02/2018 de 44 m3
Relève du 05/10/2017 de 41 m3
Relève du 08/06/2017 de 36 m3
Relève du 07/02/2017 de 37 m3
Relève du 05/10/2016 de 30 m3
Relève du 03/06/2016 de 32 m3
Relève du 12/02/2016 de 36 m3
Relève du 30/09/2015 de 41 m3
Relève du 28/05/2015 de 35 m3

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU | SIGNATURE

*

TIP SEPA
Référence Unique de Mandat : TIPSEPA057105066000018430000174691 8
ICS : FR81222137359
Référence : 4 CN 18 001843000017469 M 105 95 **Montant :** **182,07 €**
Créancier : SEBVF

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

066110500180

941133000175 80120018430000174690571054981706 18207

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Facture n° 2010-EA-00-1843000017469 du 14/03/2018

Point de consommation	N° série compteur	Diam	Relevé le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	09/02/2018	R	410			454	44
	Consommation totale relevée								44
	Consommation facturée (m3)								44

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 120 j	120	jours	0,17063	20,48	1,13 (5,50%)	21,61
Eau	1 à 20	20	m3	1,13000	22,60	1,24 (5,50%)	23,84
Eau	21 à 44	24	m3	1,21000	29,04	1,60 (5,50%)	30,64
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		120	jours	0,08220	9,86	0,99 (10,00%)	10,85
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 44	44	m3	1,32000	58,08	5,81 (10,00%)	63,89
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 44	44	m3	0,08000	3,52	0,19 (5,50%)	3,71
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 44	44	m3	0,35000	15,40	0,85 (5,50%)	16,25
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 44	44	m3	0,23300	10,25	1,03 (10,00%)	11,28
Total de votre facture					**169,23**	**12,84**	**182,07**
Montant total à payer					**169,23**	**12,84**	**182,07**

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU
ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVP la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public,
Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgfip.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Référence à rappeler — Identifiant : --- Mot de Passe :
Occupant : M.

Adresse du lieu desservi : 57380 THONVILLE

Destinataire de la facture

57380 THONVILLE

SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2018-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.
Redevance assainissement reversée à CCDUF BP21 57380 FAULQUEMONT

Facture n° 2018-EA-00-1812000027193 du 03/10/2018

Eau et Assainissement
Consommation du 07/05/2018 au 27/08/2018

Voici la présentation simplifiée de votre facture — Détail au verso

Votre consommation d'eau — 40 m³
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00291 €

	Montants
Collecte des eaux usées	38,72
Distribution de l'eau	71,34
Organismes Publics	28,40
Total de la facture	**138,46**

Somme prélevée le 12/11/2018 — **138,46 €**

Le montant sera prélevé sur le compte :
Domiciliation : Titulaire :

Historique de consommation

Relève du 27/08/2018 de 40 m3
Relève du 07/05/2018 de 35 m3
Relève du 09/01/2018 de 49 m3
Relève du 31/08/2017 de 61 m3
Relève du 25/04/2017 de 41 m3
Relève du 10/01/2017 de 56 m3
Relève du 29/08/2016 de 50 m3
Relève du 19/05/2016 de 50 m3
Relève du 14/01/2016 de 51 m3

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF
57380 THONVILLE

Exercice : 2018/3
N° facture : 1812000027193 T
Montant : 138,46 €
Prélevé sur le compte :
Domiciliation :

Date de prélèvement : 12/11/2018

Mandat de prélèvement SEPA :
ICS :
RUM :
BIC :
IBAN :

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Facture n° 2010-EA-00-1812000027183 du 03/10/2018

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	27/08/2018	R	464			504	40
	Consommation totale relevée								40
	Consommation facturée (m3)								40

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,17063	20,82	1,15 (5,50%)	21,97
Eau	1 à 20	20	m3	1,13000	22,60	1,24 (5,50%)	23,84
Eau	21 à 40	20	m3	1,21000	24,20	1,33 (5,50%)	25,53
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 40	40	m3	0,88000	35,20	3,52 (10,00%)	38,72
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 40	40	m3	0,35000	14,00	0,77 (5,50%)	14,77
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 40	40	m3	0,08000	3,20	0,18 (5,50%)	3,38
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 40	40	m3	0,23300	9,32	0,93 (10,00%)	10,25
Total de votre facture					**129,34**	**9,12**	**138,46**
Montant total à payer					**129,34**	**9,12**	**138,46**

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU
ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée.
Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public,
Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgfip.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Référence à rappeler — Identifiant : — Mot de Passe :
Occupant : M.

Adresse du lieu desservi : 57380 THICOURT

Destinataire de la facture

57380 THICOURT

SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2018-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.
Redevance assainissement reversée à CCDUF BP21 57380 FAULQUEMONT

Facture n° 2018-EA-00-1812000026663 du 03/10/2018

Eau et Assainissement
Consommation du 14/05/2018 au 27/08/2018

Voici la présentation simplifiée de votre facture	Détail au verso
Votre consommation d'eau	**37 m³**
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00291 €	
	Montants
Collecte des eaux usées	35,82
Distribution de l'eau	67,51
Organismes Publics	26,26
Total de la facture	**129,59**

Historique de consommation

Relève du 27/08/2018 de 37 m3
Relève du 14/05/2018 de 33 m3
Relève du 12/01/2018 de 31 m3
Relève du 01/09/2017 de 60 m3
Relève du 26/04/2017 de 24 m3
Relève du 10/01/2017 de 38 m3
Relève du 08/09/2016 de 51 m3
Relève du 20/05/2016 de 27 m3
Relève du 19/01/2016 de 36 m3

Somme prélevée le 12/11/2018 **129,59 €**

Le montant sera prélevé sur le compte
Domiciliation : - Titulaire :

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

57380 THICOURT

Exercice : 2018/3
N° facture : 1812000026663 S
Montant : 129,59 €
Prélevé sur le compte
Domiciliation :

Date de prélèvement : 12/11/2018

Mandat de prélèvement SEPA :
ICS :
RUM :
BIC :
IBAN :

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Facture n° 2018-EA-00-1012000026663 du 03/10/2018

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	27/08/2018	R	442			479	37
	Consommation totale relevée								37
	Consommation facturée (m3)								37

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,17063	20,82	1,15 (5,50%)	21,97
Eau	1 à 20	20	m3	1,13000	22,60	1,24 (5,50%)	23,84
Eau	21 à 37	17	m3	1,21000	20,57	1,13 (5,50%)	21,70
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 37	37	m3	0,88000	32,56	3,26 (10,00%)	35,82
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 37	37	m3	0,35000	12,95	0,71 (5,50%)	13,66
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 37	37	m3	0,08000	2,96	0,16 (5,50%)	3,12
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 37	37	m3	0,23300	8,62	0,86 (10,00%)	9,48
Total de votre facture					**121,08**	**8,51**	**129,59**
Montant total à payer					**121,08**	**8,51**	**129,59**

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU
ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée.
Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public.
Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgfip.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Référence à rappeler — Identifiant : I — Mot de Passe :
Occupant : M. ou Mme

Adresse du lieu desservi : 57385 TRITTELING REDLACH

Destinataire de la facture

57385 TRITTELING REDLACH

SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2018-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.
Redevance assainissement reversée à CCDUF BP21 57380 FAULQUEMONT

Facture n° 2018-EA-00-1812000026473 du 03/10/2018

Eau et Assainissement

Consommation du 25/04/2018 au 28/08/2018

Voici la présentation simplifiée de votre facture	Détail au verso
Votre consommation d'eau	**41 m³**
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00340 €	
	Montants
Collecte des eaux usées	70,56
Distribution de l'eau	72,62
Organismes Publics	29,11
Total de la facture	**172,29**

Montant total à payer avant le 12/11/2018 — 172,29 €

Historique de consommation

Relève du 28/08/2018 de 41 m3
Relève du 25/04/2018 de 33 m3
Relève du 11/01/2018 de 46 m3
Relève du 28/08/2017 de 44 m3
Relève du 18/04/2017 de 36 m3
Relève du 29/12/2016 de 40 m3
Relève du 26/08/2016 de 49 m3
Relève du 28/04/2016 de 36 m3
Relève du 14/01/2016 de 55 m3

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU — SIGNATURE

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire

IBAN :
Titulaire du compte :

57385 TRITTELING REDLACH

★

TIP SEPA
Référence Unique de Mandat :
ICS :
Référence :
Montant : 172,29 €
Créancier : SEBVF

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Facture n° 2018-EA-00-1812000026473 du 03/10/2018

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	28/08/2018	R	339			380	41
	Consommation totale relevée								41
	Consommation facturée (m3)								41

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,17063	20,82	1,15 (5,50%)	21,97
Eau	1 à 20	20	m3	1,13000	22,60	1,24 (5,50%)	23,84
Eau	21 à 41	21	m3	1,21000	25,41	1,40 (5,50%)	26,81
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 41	41	m3	1,32000	54,12	5,41 (10,00%)	59,53
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 41	41	m3	0,08000	3,28	0,18 (5,50%)	3,46
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 41	41	m3	0,35000	14,35	0,79 (5,50%)	15,14
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 41	41	m3	0,23300	9,55	0,96 (10,00%)	10,51
Total de votre facture					**160,16**	**12,13**	**172,29**
Montant total à payer					**160,16**	**12,13**	**172,29**

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU
ABONNEMENT C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU 1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgfip.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Référence à rappeler — Identifiant : — Mot de Passe :
Occupant :

Adresse du lieu desservi : 57380 VAHL LES FAULQUEMONT

Destinataire de la facture

SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2018-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.
Redevance assainissement reversée à la CC DUF 1, Allée René Cassin 57380 FAULQUEMONT

Facture n° 2018-EA-00-1843000017411 du 14/03/2018

Eau et Assainissement
Consommation du 03/10/2017 au 07/02/2018

Voici la présentation simplifiée de votre facture	Détail au verso
Votre consommation d'eau	**45 m³**
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00292 €	

	Montants
Collecte des eaux usées	43,56
Distribution de l'eau	77,36
Organismes Publics	31,96
Total de la facture	**152,88**

Somme prélevée le 17/04/2018 **152,88 €**

Historique de consommation

Relève du 07/02/2018 de 45 m3
Relève du 03/10/2017 de 52 m3
Relève du 07/06/2017 de 36 m3
Relève du 13/02/2017 de 48 m3
Relève du 29/09/2016 de 72 m3
Relève du 30/05/2016 de 39 m3
Relève du 05/02/2016 de 49 m3
Relève du 24/09/2015 de 51 m3
Relève du 02/06/2015 de 43 m3

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF
Exercice : 2018/1
N° facture : 1843000017411 Y
Montant : 152,88 €

Date de prélèvement : 17/04/2018

Mandat de prélèvement SEPA :
ICS : FR81222137359
RUM : ++FR81222137359-686010353-03607
BIC : CEPAFRPP513
IBAN : FR7615135005000406730063382

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Facture n° 2018-EA-00-1843000017411 du 14/03/2018

Point de consommation	N° serie compteur	Diam	Releve le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl	Nouvel index	Conso en m3
		15 mm	07/02/2018	R	3167			3212	45
	Consommation totale relevée								45
	Consommation facturée (m3)								45

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 120 j	120	jours	0,17083	20,48	1,13 (5,50%)	21,61
Eau	1 à 20	20	m3	1,13000	22,60	1,24 (5,50%)	23,84
Eau	21 à 45	25	m3	1,21000	30,25	1,66 (5,50%)	31,91
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 45	45	m3	0,88000	39,60	3,96 (10,00%)	43,56
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 45	45	m3	0,35000	15,75	0,87 (5,50%)	16,62
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 45	45	m3	0,08000	3,60	0,20 (5,50%)	3,80
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 45	45	m3	0,23300	10,49	1,05 (10,00%)	11,54
Total de votre facture					**142,77**	**10,11**	**152,88**
Montant total à payer					**142,77**	**10,11**	**152,88**

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU
ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée.
Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés excepté les exonérés
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public.
Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgfip.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Référence à rappeler | Identifiant : | --- Mot de Passe :
Occupant :

Adresse du lieu desservi : 57580 VATIMONT

SYNDICAT DES EAUX SEBVF
Secteur de Chenois
13 rue du Moulin
57380 FAULQUEMONT
Tél. : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com
DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

Destinataire de la facture

57580 VATIMONT

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2018-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Redevance assainissement reversée à la CCDUF-BP21-57380 Faulquemont
Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.

Facture n° 2018-EA-00-1813900036021 du 05/11/2018

Eau et Assainissement
Consommation du 06/06/2018 au 17/10/2018

Voici la présentation simplifiée de votre facture	Détail au verso
Votre consommation d'eau	**32 m³**
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00290 €	

	Montants
Collecte des eaux usées	30,98
Distribution de l'eau	61,13
Organismes Publics	22,73
Total de la facture	**114,84**

Somme prélevée le 12/12/2018 **114,84 €**

Historique de consommation

Relève du 17/10/2018 de 32 m3
Relève du 06/06/2018 de 24 m3
Relève du 14/02/2018 de 23 m3
Relève du 17/10/2017 de 30 m3
Relève du 14/06/2017 de 29 m3
Relève du 13/02/2017 de 25 m3
Relève du 10/10/2016 de 29 m3
Relève du 26/05/2016 de 23 m3
Relève du 08/02/2016 de 25 m3

Emetteur : SEBVF
Exercice : 2018/3
N° facture : 1813900036021 9
Montant : 114,84 €

57580 VATIMONT

Date de prélèvement : 12/12/2018
Mandat de prélèvement SEPA :

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Facture n° 2018-EA-00-1813000036021 du 05/11/2018

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
	G14WA009623	15 mm	17/10/2018	R	307			339	32
	Consommation totale relevée								**32**
	Consommation facturée (m3)								**32**

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,17063	20,82	1,15 (5,50%)	21,97
Eau	1 à 20	20	m3	1,13000	22,60	1,24 (5,50%)	23,84
Eau	21 à 32	12	m3	1,21000	14,52	0,80 (5,50%)	15,32
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 32	32	m3	0,88000	28,16	2,82 (10,00%)	30,98
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 32	32	m3	0,35000	11,20	0,62 (5,50%)	11,82
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 32	32	m3	0,08000	2,56	0,14 (5,50%)	2,70
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 32	32	m3	0,23300	7,46	0,75 (10,00%)	8,21
Total de votre facture					**107,32**	**7,52**	**114,84**
Montant total à payer					**107,32**	**7,52**	**114,84**

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU
ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgfip.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Référence à rappeler | Identifiant : | — Mot de Passe :
Occupant :

Adresse du lieu desservi : 57580 VITTONCOURT

SYNDICAT DES EAUX SEBVF
Secteur de Chenois
13 rue du Moulin
57380 FAULQUEMONT
Tél. : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com
DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

Destinataire de la facture

57580 VITTONCOURT

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2018-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Redevance assainissement reversée à la CCDUF-BP21-57380 Faulquemont
Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.

Facture n° 2018-EA-00-1813900035420 du 05/11/2018

Eau et Assainissement

Consommation du 07/06/2018 au 09/10/2018

Voici la présentation simplifiée de votre facture — Détail au verso

Votre consommation d'eau — **40 m³**

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00291 €

	Montants
Collecte des eaux usées	38,72
Distribution de l'eau	71,34
Organismes Publics	28,40
Total de la facture	**138,46**

Montant total à payer avant le 12/12/2018 — **138,46 €**

Historique de consommation

Relève du 09/10/2018 de 40 m3
Relève du 07/06/2018 de 37 m3
Relève du 16/02/2018 de 31 m3
Relève du 20/10/2017 de 38 m3
Relève du 09/06/2017 de 34 m3
Relève du 14/02/2017 de 33 m3
Relève du 06/10/2016 de 34 m3
Relève du 24/05/2016 de 28 m3
Relève du 05/02/2016 de 33 m3

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU | SIGNATURE

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire

57580 VITTONCOURT

*

TIP SEPA

Référence : 4 CN 18 001813900035420 C 105 71 — Montant : 138,46 €
Créancier : SEBVF
CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Facture n° 2018-EA-00-1813900035420 du 06/11/2018

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
	G14WA020336	15 mm	09/10/2018	R	333			373	40
	Consommation totale relevée								40
	Consommation facturée (m3)								40

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,17063	20,82	1,15 (5,50%)	21,97
Eau	1 à 20	20	m3	1,13000	22,60	1,24 (5,50%)	23,84
Eau	21 à 40	20	m3	1,21000	24,20	1,33 (5,50%)	25,53
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 40	40	m3	0,88000	35,20	3,52 (10,00%)	38,72
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 40	40	m3	0,35000	14,00	0,77 (5,50%)	14,77
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 40	40	m3	0,08000	3,20	0,18 (5,50%)	3,38
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 40	40	m3	0,23300	9,32	0,93 (10,00%)	10,25
Total de votre facture					**129,34**	**9,12**	**138,46**
Montant total à payer					**129,34**	**9,12**	**138,46**

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU
ABONNEMENT
C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT
Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée.
Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU
1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER
La valeur indiquée au recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgfip.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Référence à rappeler | Identifiant : | – Mot de Passe :
Occupant :

Adresse du lieu desservi : 57580 VOIMHAUT

SYNDICAT DES EAUX SEBVF
Secteur de Chenois
13 rue du Moulin
57380 FAULQUEMONT
Tél. : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com
DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

Destinataire de la facture

57580 VOIMHAUT

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2018-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Redevance assainissement reversée à la CCDUF-BP21-57380 Faulquemont
Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.

Facture n° 2018-EA-00-1813900035459 du 05/11/2018

Eau et Assainissement
Consommation du 07/06/2018 au 08/10/2018

Voici la présentation simplifiée de votre facture	Détail au verso
Votre consommation d'eau	**43 m³**
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00292 €	
	Montants
Collecte des eaux usées	41,62
Distribution de l'eau	75,17
Organismes Publics	30,53
Total de la facture	**147,32**

Montant total à payer avant le 12/12/2018 — 147,32 €

Historique de consommation

Relève du 08/10/2018 de 43 m3
Relève du 07/06/2018 de 18 m3
Relève du 21/02/2018 de 18 m3
Relève du 24/10/2017 de 42 m3
Relève du 13/06/2017 de 33 m3
Relève du 15/02/2017 de 22 m3
Relève du 06/10/2016 de 32 m3
Relève du 25/05/2016 de 20 m3
Relève du 03/02/2016 de 22 m3

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Ce présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU | SIGNATURE

57580 VOIMHAUT

*

TIP SEPA

Montant : 147,32 €

Créancier : SEBVF
CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Facture n° 2018-EA-00-1813900036459 du 06/11/2018

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
	G18XU068751	15 mm	08/10/2018	R	18			61	43
	Consommation totale relevée								43
	Consommation facturée (m3)								43

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,17063	20,82	1,15 (5,50%)	21,97
Eau	1 à 20	20	m3	1,13000	22,60	1,24 (5,50%)	23,84
Eau	21 à 43	23	m3	1,21000	27,83	1,53 (5,50%)	29,36
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 43	43	m3	0,88000	37,84	3,78 (10,00%)	41,62
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 43	43	m3	0,35000	15,05	0,83 (5,50%)	15,88
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 43	43	m3	0,08000	3,44	0,19 (5,50%)	3,63
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 43	43	m3	0,23300	10,02	1,00 (10,00%)	11,02
Total de votre facture					**137,60**	**9,72**	**147,32**
Montant total à payer					**137,60**	**9,72**	**147,32**

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU
ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée.
Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public,
Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57340 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgfip.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Référence à rappeler — Identifiant : '
Occupant :

Adresse du lieu desservi : 57690 ZIMMING

Destinataire de la facture

SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2018-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.

Facture n° 2018

Eau et Assainissement

Consommation du 05/06/2018 au 24/09/2018

Voici la présentation simplifiée de votre facture — **Détail au verso**

Votre consommation d'eau — **39 m³**

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00340 €

	Montants
Collecte des eaux usées	67,66
Distribution de l'eau	70,06
Organismes Publics	27,69
Total de la facture	**165,41**

Montant total à payer avant le 10/12/2018 — **165,41 €**

Historique de consommation

Relève du 24/09/2018 de 39 m3
Relève du 05/06/2018 de 35 m3
Relève du 22/01/2018 de 27 m3
Relève du 02/10/2017 de 32 m3
Relève du 06/06/2017 de 41 m3
Relève du 30/01/2017 de 31 m3
Relève du 06/10/2016 de 42 m3
Relève du 30/05/2016 de 24 m3
Relève du 10/02/2016 de 26 m3

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de **prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU — SIGNATURE

TIP SEPA
Référence Unique de Mandat : TIPSEPA057105066000018143000377921 8
ICS : FR81222137359
Référence : 4 CN 18 001814300037792 P 105 34 — **Montant : 165,41 €**
Créancier : SEBVF

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

066310500181

941133000175 661400

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE 54984706 16541
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Facture n° 2018-[illegible]

Point de consommation	N° série compteur	Diam	Relevé le	CR	Ancien index	Index deposé	Index rempl	Nouvel index	Conso. en m3
	H16AU055587	15 mm	24/09/2019	R	166			205	39
	Consommation totale relevée								39
	Consommation facturée (m3)								39

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,17063	20,82	1,15 (5,50%)	21,97
Eau	1 à 20	20	m3	1,13000	22,60	1,24 (5,50%)	23,84
Eau	21 à 39	19	m3	1,21000	22,99	1,26 (5,50%)	24,25
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 39	39	m3	1,32000	51,48	5,15 (10,00%)	56,63
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 39	39	m3	0,08000	3,12	0,17 (5,50%)	3,29
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 39	39	m3	0,35000	13,65	0,75 (5,50%)	14,40
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 39	39	m3	0,23300	9,09	0,91 (10,00%)	10,00
Total de votre facture					**153,78**	**11,63**	**165,41**
Montant total à payer					**153,78**	**11,63**	**165,41**

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU
ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée.
Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgfip.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Eaux de l'Est

réf. client : 98-7782822222
identifiant *: 6158
facture n° : F120-0045963

Contacts

www.eauxdelest.com
accessible depuis votre smartphone

Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
0977 409 428

urgence 24h/24
0977 429 438

Société des Eaux de l'Est - service client
TSA 70001
54528 Laxou cedex

www.eauxdelest.com/acceo

Traitement des eaux usées
District Urbain de Faulquemont
1 allée René Cassin 57380 Faulquemont
Lundi au vendredi (8h-12h/13h-16h)
0387297380

MME M BOUCHEPORN CLIENT 120 M3 .
RUE SPECIMEN 120M3
57220 BOUCHEPORN

Syndicat intercommunal de Boulay

SPECIMEN 120 M3

2 Mai 2018

	m³	prix m³**	montant TTC
Votre abonnement			97,16 €
Votre consommation	120 m³	3,10 €	372,43 €

Net à payer 469,59 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 03 mai 2018
Règlement à réception, sans escompte

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage
** Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime

Répartition

Distribution de l'eau :	40 %
Collecte et traitement des eaux usées :	44 %
Organismes publics :	16 %

*Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

Adresse desservie :
MME M BOUCHEPORN CLIENT 120 M3 RUE SPECIMEN 120M3 57220 BOUCHEPORN

Date et Lieu | Signature

MME M BOUCHEPORN CLIENT
120 M3 .
RUE SPECIMEN 120M3
57220 BOUCHEPORN

IBAN : JOIGNEZ UN RIB
ICS : FR71ZZZ395559
RUM : TIP19000898F120-00459631000000000

Montant : 469,59 €

TIPS€PA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Société des Eaux de l'Est à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Société des Eaux de l'Est. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

SOCIETE DES EAUX DE L'EST
TSA 80163
41974 BLOIS CEDEX 9

000883622722

190008000132 9298F120-00459631000000000973108 46959

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Document à conserver 10 ans

N°Facture : F120-0045963-1

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.eauxdelest.com

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			177,52		187,28
ABONNEMENT					
Part Société des Eaux de l'Est du 02/05/2018 au 02/05/2019	1	52,22	52,22	5,5	
Part Syndicat des Eaux de Boulay du 02/05/2018 au 02/05/2019	1	8,60	8,60	5,5	
CONSOMMATION					
Part Société des Eaux de l'Est du 02/05/2018 au 02/05/2019	120 m³	0,5726	69,30	5,5	
Part Syndicat des Eaux de Boulay du 02/05/2018 au 02/05/2019	120 m³	0,30	36,00	5,5	
Part agence de l'eau préservation ressource du 02/05/2018 au 02/05/2019	120 m³	0,0950	11,40	5,5	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			188,40		207,24
ABONNEMENT					
Part fixe OUF du 02/05/2018 au 02/05/2019	1	38,00	38,00	10,0	
CONSOMMATION					
Part District Urbain de Faulquemont du 02/05/2018 au 02/05/2019	120 m³	1,32	158,40	10,0	
ORGANISMES PUBLICS			69,96		75,07
AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE					
Red. modernisation des réseaux de collecte du 02/05/2018 au 02/05/2019	120 m³	0,2330	27,96	10,0	
Red. pour pollution de l'eau du 02/05/2018 au 02/05/2019	120 m³	0,35	42,00	5,5	
TOTAL HT			435,88		
MONTANT TVA (5,5 %)			12,87		
MONTANT TVA (10,0 %)			21,64		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					469,59
Net à payer					**469,59 €**

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la loi informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des données qui vous concernent de même qu'un droit d'opposition que vous pouvez exercer en adressant un courrier à Service droit d accès, Société des Eaux de l'Est , Société des Eaux de l'Est - service client TSA 70001 54528 Laxou cedex

Société des Eaux de l'Est, SA au capital de 5 506 000 Euros, 18 Rue Saint Louis, 57130 Creutzwald, 388 006 867 RCS Metz, TVA intracomm FR06388006867

TREL798F00F120-0045963000469594N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.
Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de Société des Eaux de l'Est dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.
Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.eauxdelest.com ou au 0800 948 862 (Appel gratuit depuis un poste fixe).
En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.
Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR0620041000010790020Y02019 en indiquant votre référence client (98- 7782821222).
Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :
. Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
. Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;
Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.eauxdelest.com la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Karine PERIOT

De: De Mesquita, Louis <louis.de-mesquita@suez.com>
Envoyé: lundi 13 mai 2019 12:03
À: Karine PERIOT
Objet: RE: DEMANDE FACTURES
Pièces jointes: 20190513115813.pdf

Bonjour,

Suite à votre demande, je vous communique, les données en question :

- Le nombre d'abonnés en 2018 : 244
- Le volume de la redevance assainissement 2018 : 22.469 m3

Par ailleurs, vous trouverez, ci-joint, une copie de la facture type 120 m3 de 2018 et de 2019
Je reste à votre disposition pour tout autre renseignement

Cordialement

Louis DE MESQUITA
Service Reporting, Performance, Support au commerce
Direction Clientèle - Région EST

Téléphone fixe : +33 389386289
Fax : +33 389386278
Portable : +33 647332070
Mail : louis.de-mesquita@suez.com

SUEZ Eaux France SAS – 17 Rue Guy de Place
68800 VIEUX THANN

De : Karine PERIOT [mailto:k.periot@dufcc.com]
Envoyé : vendredi 10 mai 2019 09:11
À : De Mesquita, Louis <louis.de-mesquita@suez.com>
Objet : DEMANDE FACTURES

Bonjour,

Afin de préparer le rapport de la qualité de l'eau et des services ainsi que le questionnaire du Conseil Général, pouvez-vous me transmettre, pour la Commune de BOUCHEPORN les éléments suivant :

- Une facture détaillée 2018 et 2019 d'un abonné consommant entre 100 et 120 m3/an
- Le nombre d'abonné en 2018
- Le volume de la redevance assainissement 2018

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Facture Standard

Prix en vigueur au **01/01/2018**

Traité 214

SYNDICAT DES EAUX DE FOLSCHVILLER

Document établi le 16/04/2018

Commune : Laudrefang (57386)

Profil : Particulier

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Tarifs au 01/01/2018

Traité 214 Commune Laudrefang (57386)

		Qté	Euro Prix Unitaire HT	Euro Montant HT	Taux TVA
Distribution de l'eau					
Abonnement					
Abonnement (part distributeur)				31.02	5.5 %
Consommation					
Consommation par An (part distributeur)	De 1 à 5000 (m3)	120	1.0085	121.02	5.5 %
Consommation (part syndicale)	(m3)	120	0.6400	76.80	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	(m3)	120	0.0761	9.13	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU				**237.97**	
Collecte et traitement des eaux usées					
Abonnement					
Abonnement (part DUF CC Service Assainissement)				30.00	10. %
Consommation					
Consommation (part DUF Collecte et Traitement)	(m3)	120	1.3200	158.40	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES				**188.40**	
Organismes publics					
(taxes et redevances)					
Redevance pollution	(m3)	120	0.3500	42.00	5.5 %
Modernisation des réseaux	(m3)	120	0.2330	27.96	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS				**69.96**	
TOTAL HT de la Facture				**496.33**	**Euro**
TOTAL TTC de la Facture				**533.37**	**Euro**
Prix TTC du m3 hors abonnement				**3.90**	**Euro**

Document établi le 16/04/2018

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Informations

FACTURE STANDARD

Ce document est établi sur la base des tarifs en vigueur au 01/01/2018 pour la commune Laudrefang (57386)

Elle concerne les contrats suivants :

Syndicat Intercommunal des Eaux de Folschviller

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

Profil : Particulier

Variables

- Diamètre Compteur : 15 mm

Consommation : 120 m3

Document établi le 16/04/2018

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Facture Standard

Prix en vigueur au **01/01/2018**

Traité 214

SYNDICAT DES EAUX DE FOLSCHVILLER

Document établi le 16/04/2018

Commune : Teting sur Nied (57668)

Profil : Particulier

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Tarifs au 01/01/2018

Traité 214 Commune Teting sur Nied (57668)

		Qté	Euro Prix Unitaire HT	Euro Montant HT	Taux TVA
Distribution de l'eau					
Abonnement					
Abonnement (part distributeur)				31.02	5.5 %
Consommation					
Consommation par An (part distributeur)	De 1 à 5000 (m3)	120	1.0085	121.02	5.5 %
Consommation (part syndicale)	(m3)	120	0.6400	76.80	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	(m3)	120	0.0761	9.13	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU				**237.97**	
Collecte et traitement des eaux usées					
Abonnement					
Abonnement (part DUF CC Service Assainissement)				30.00	10. %
Consommation					
Consommation (part DUF Collecte et Traitement)	(m3)	120	1.3200	158.40	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES				**188.40**	
Organismes publics					
(taxes et redevances)					
Redevance pollution	(m3)	120	0.3500	42.00	5.5 %
Modernisation des réseaux	(m3)	120	0.2330	27.96	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS				**69.96**	
TOTAL HT de la Facture				**496.33**	**Euro**
TOTAL TTC de la Facture				**533.37**	**Euro**
Prix TTC du m3 hors abonnement				**3.90**	**Euro**

Document établi le 16/04/2018

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Informations

FACTURE STANDARD

Ce document est établi sur la base des tarifs en vigueur au 01/01/2018 pour la commune Teting sur Nied (57668)

Elle concerne les contrats suivants :

Syndicat Intercommunal des Eaux de Folschviller

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

Profil : Particulier

Variables

- Diamètre Compteur : 15 mm

Consommation : 120 m3

Document établi le 16/04/2018

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité
du service public de l'eau et de l'assainissement
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

AGENCE DE L'EAU RHIN•MEUSE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

L'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la Loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art 31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2019
CHIFFRES 2018

L'agence de l'eau vous informe

LE SAVIEZ-VOUS ?

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20% du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.
En 2018, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 165,14 millions d'euros dont 136,93 millions en provenance de la facture d'eau.

6,82 €
de redevance de pollution payée par les industriels et les activités économiques concernés *(hors MDPA)*

72,54 €
de redevance de pollution domestique payée par les abonnés
(répercutés sur le prix de l'eau)
(y compris modernisation de collecte)

0,05 €
de redevance de pollution payée par les éleveurs concernés

100 €
de redevances
perçues par l'agence de l'eau
en 2018

0,46 €
de redevance pour la protection du milieu aquatique payée par les usagers concernés *(pêcheurs)*

11,31 €
de redevance de prélèvement sur la ressource en eau payée par les collectivités
(répercutés sur le prix de l'eau)

6,84 €
de redevance de prélèvement sur la ressource en eau payée par les activités économiques *(dont les irrigants)*

1,98 €
de redevance de pollution diffuse payée par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutée sur le prix des produits
(part agence de l'eau)

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2018 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau.
Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

8,02 €
aux acteurs économiques **pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau**

49,99 €
aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales, dont 12,49 € pour la solidarité envers les communes rurales, et 13,15 € de primes à la performance épuratoire

15,18 €
principalement aux collectivités **pour la restauration et la protection des milieux aquatiques,**
en particulier, des cours d'eau - renaturation, continuité écologique - et des zones humides

100 €
d'aides accordées
par l'agence de l'eau
en 2018

3,30 €
pour l'animation des politiques de l'eau
(études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, coopération internationale, éducation, information)

11,18 €
principalement aux collectivités, dont 0,98 € pour la solidarité envers les communes rurales, **pour la protection de la ressource en eau potable,**
notamment vis-à-vis des pollutions diffuses et pour la protection des captages

11,14 €
aux exploitants concernés **pour des actions de dépollution dans l'agriculture**

1,19 €
pour la solidarité humanitaire

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2018 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DES RÉSULTATS CONCRETS SUR LE BASSIN RHIN-MEUSE

L'année 2018 a marqué la fin du 10ème programme d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse. Des indicateurs suivis chaque année permettent de mesurer les efforts des maîtres d'ouvrage en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

Ces progrès constatés, les retours d'expérience ainsi que les écueils et/ou freins identifiés ont permis d'orienter les actions à mettre en œuvre dans le nouveau programme d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse entré en vigueur au 1er janvier 2019.

DE 2013 À 2018...

100% conforme
STATIONS D'ÉPURATION DE PLUS DE 2 000 HAB.

+ DE 6 000 installations réhabilitées
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

99% des captages "Grenelle"
MISE EN ŒUVRE DE PLANS D'ACTIONS

3,2 tonnes
SUBSTANCES TOXIQUES RÉDUITES OU ÉLIMINÉES

1 727 kilomètres
COURS D'EAU RESTAURÉS

463 seuils, barrages...
ÉQUIPEMENT OU EFFACEMENT D'OUVRAGES

4 054 hectares
ZONES HUMIDES RESTAURÉES ET ENTRETENUES

1 670 hectares
ZONES HUMIDES ACQUISES

DES APPELS À PROJETS POUR EXPLORER DE NOUVELLES VOIES

Au cours de l'année 2018, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a initié plusieurs appels à projets. Le plus souvent dans un cadre partenarial, ces appels à projets ont pour objectifs de faire émerger des nouvelles manières de faire, de conjuguer des efforts financiers ou d'offrir un coup de projecteur sur des enjeux encore peu pris en compte. Ainsi, cette démarche a permis de faire émerger **52 projets en faveur de la biodiversité** et de la préservation de la trame verte et bleue, **32 projets pour le développement de filières agricoles** respectueuses de la ressource en eau ou encore 6 projets sur le thème "eau durable et énergie". Cette dynamique sera poursuivie dans les années à venir.

L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, UN AXE MAJEUR DE LA POLITIQUE DE L'EAU

2018 aura été marquée par l'adoption du plan d'adaptation au changement climatique pour les ressources en eau de l'Est de la France. Ce plan identifie les phénomènes auxquels il faut se préparer. Ils offrent surtout un cadre et des actions concrètes pour agir à la hauteur de l'enjeu. Les différents acteurs (collectivités, industriels, agriculteurs, associations, pêcheurs...) sont appelés **à se mobiliser autour des nombreuses solutions "climat'eau compatibles"**.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :
www.eau-rhin-meuse.fr

l'agence de l'eau Rhin-Meuse

La carte d'identité du bassin Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km²
(6% du territoire national métropolitain)
et compte 4,3 millions d'habitants,
8 départements et 3 277 communes.

Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

Les agences de l'eau s'engagent pour améliorer la culture générale de l'eau.

Rendez-vous sur enimmersion-eau.fr

et sur les réseaux sociaux

LES AGENCES DE L'EAU

EN IMMERSION

L'eau a quelque chose à vous dire...

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20191120-DE2183-061119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019